

Immigration : l'illusion de l'intégration

Immigration : l'illusion de l'intégration

« Immigration : les Français ont le droit de savoir ! »

Polemia

POLEMIA

www.polemia.com

Présentation de polemia.com

L'association pour une fondation Polemia a été créée le 2 décembre 2002 afin de réintroduire la libre confrontation des idées dans le débat public.

Son portail Internet, www.polemia.com, est ouvert depuis le 1^{er} janvier 2003 : près de 2 000 contributions y sont disponibles ; c'est un début d'encyclopédie politique et géopolitique indépendante facile d'accès grâce à un moteur de recherche performant.

Une lettre électronique mensuelle (par abonnement gratuit) informe des mises à jour du site et fournit des clés d'analyse des événements en dehors de la grille d'interprétation du politiquement correct et du conformisme ambiant.

La méthode de Polemia repose sur :

- L'audition d'experts libres d'esprit.
- La veille intellectuelle et sociétale conduite à partir de la lecture de la presse étrangère (souvent plus libre que les médias français) ainsi que du suivi de nombreux sites internet politiques, économiques, universitaires d'inspiration très variée (conservateurs ou libéraux, catholiques ou néo-droitistes, musulmans ou d'extrême gauche, patronaux ou syndicaux).
- Le décryptage non conformiste des événements et des analyses.
- La fonction de passeur d'idées.
- Un fonctionnement coopératif entre universitaires, hommes d'entreprise, ingénieurs et hauts fonctionnaires qui nourrissent le site.

Dans le monde chaotique de ce début du ^{xxi}^e siècle, Polemia participe à la bataille des interprétations dominantes qui déterminent les politiques suivies par les États et les entreprises.

Polémia regroupe régulièrement ses travaux par thème sous forme de brochures imprimées. Quatre dossiers ont déjà été publiés sur *La Tyrannie médiatique*, *L'Europe-puissance*, *La Nouvelle Extrême Gauche*, *Les Émeutes du ramadan 2005*. Ils réunissent l'ensemble des textes mis en ligne par Polemia sur ces différents points.

Toutefois, compte tenu de l'importance stratégique du sujet, une publication particulière a été consacrée à la tyrannie médiatique. Cet essai vient d'être réédité.

Immigration : l'illusion de l'intégration est le deuxième essai publié par Polemia.

Cette étude fortement argumentée décrit le déni de réalité de l'idéologie dominante et propose un changement de paradigmes des politiques d'immigration.

SOMMAIRE

Présentation de polemia.com	5
Introduction	9
1. Les Musulmans en France : une minorité de plus en plus nombreuse et de plus en plus visible	13
2. Voile islamique et statut de la femme : un conflit de civilisation	27
3. L'ethnisation du monde scolaire	35
4. L'ethnisation des comportements électoraux	43
5. L'ethnisation de la délinquance : violences urbaines et islam carcéral	53
6. Les ambiguïtés de l'intégration économique et sociale	65
7. Les stratégies nuptiales des Français d'origine étrangère, signes de l'échec de l'intégration	73
8. Conclusions	77

Introduction

Illusion de l'intégration, réalité de l'ethnisation

Depuis trente ans, la politique officielle des gouvernements français successifs à l'égard de l'immigration, c'est *l'intégration*.

C'est autour de ce concept qu'ont été conduites bien des politiques publiques nationales ou locales : politique de la ville, du logement, de l'école, de lutte contre les exclusions, de développement économique et social des quartiers ; des centaines de rapports ont été accumulés, des dizaines de milliers d'associations ont été subventionnées, des centaines de milliards d'euros ont été dépensés.

Pour quels résultats ?

Poser la question est légitime. Car ce mot constamment répété *d'intégration* n'est pas un simple slogan. C'est aussi un concept qui a un sens en sociologie : le fait pour des populations minoritaires de se rapprocher, par leurs choix, leurs préférences, leurs attitudes, leurs comportements, leurs opinions, de la population majoritaire qu'ils côtoient.

Qu'en est-il en France ?

Si l'intégration s'était faite, cela se saurait. Tout simplement parce que les élites ne parleraient pas plus aujourd'hui de l'intégration des populations maghrébines, turques ou africaines qu'elles ne parlaient hier de celle des Portugais ou des Espagnols, avant-hier de celle des Italiens ou des Belges.

Immigration : l'illusion de l'intégration

Il suffit d'observer la société française contemporaine pour constater que les populations immigrées venues du Maghreb ou d'Afrique ne se sont pas intégrées; bien au contraire, la réalité est celle de minorités, notamment musulmanes, qui se rendent de plus en plus *visibles* par des comportements et des choix qui les éloignent chaque jour davantage de ceux de la population française d'accueil à laquelle elles s'imposent.

La présente étude ne portera pas de jugements de valeur : il ne s'agira donc ni de stigmatiser des populations immigrées qui marquent un attachement croissant et bien explicable à leur culture d'origine; ni de condamner des Français qui seraient coupables de préférer, non sans raison, la proximité des leurs dans le choix de leur logement, de l'école de leurs enfants ou de leurs relations professionnelles.

À l'opposé des idées préconçues véhiculées par les tenants du *politiquement correct*, notre analyse n'est pas idéologique, encore moins dogmatique. Elle se fonde sur la démarche expérimentale et le retour au réel : observer les faits, telle est la règle retenue.

Son application conduit, indépendamment de la grande diversité des parcours individuels, au constat d'une *ethnicisation croissante de la société* qui se manifeste notamment :

- par l'essor public des façons d'être islamiques, telles que la pratique du jeûne du *ramadan* ou les exigences croissantes d'accès à la nourriture *halal*, voire la possibilité de disposer de carrés musulmans dans les cimetières ;
- par le choix de prénoms renvoyant à une mythologie des origines sous une forme soit traditionnelle (Mohamed ou Tarik), soit occidentalisée (Rayan, Inès ou Sabrina) ;
- par un statut minorant la femme et par le développement du port du voile islamique ;
- par la prise en compte croissante, par l'Éducation nationale, de revendications identitaires qui éloignent cette institution française de son modèle d'universalité ;
- par une médiocre insertion des minorités issues de l'immigration dans le dispositif de production économique, compensée par un large accès au dispositif de redistribution sociale ;
- par la multiplication des *zones de non-droit*, l'essor de l'économie de rentes et de trafics accompagnés du développement de l'islam carcéral ;
- par des comportements électoraux s'écartant notablement de la moyenne française ;

Immigration : l'illusion de l'intégration

- par le recours de plus en plus fréquent, et c'est un point essentiel, à *la nuptialité par-delà les mers* ; choix matrimonial consistant à aller chercher les conjoints (mari ou femme) non en France mais dans les pays d'origine des familles ; *nuptialité mixte* au regard du code de la nationalité mais *nuptialité endogamique* au regard du code du clan ;

Le constat sera établi à la fois à partir d'une appréciation qualitative des situations mais aussi, chaque fois que cela sera possible, sur une objectivation, une quantification des phénomènes observés : le plus souvent à partir de documents officiels ou de sources proches des milieux de l'immigration, sans s'interdire, pour autant, le recours à d'autres témoignages.

Dans la pratique, l'étude portera peu sur les minorités chinoises, non que leur intégration soit parfaite, mais parce que leur coexistence avec d'autres groupes ne suscite pas de conflits par trop visibles et que leur impact numérique reste encore limité.

L'analyse ne sera pas non plus centrée sur les minorités africaines, même si certains de leurs membres ont été fortement impliqués dans les émeutes de novembre 2005 et, encore plus, dans celles de Villiers-le-Bel, en 2007. À cela une raison : il s'agit pour l'essentiel d'une immigration récente pour laquelle l'observateur ne dispose pas encore de la profondeur du recul historique, ni même souvent de sources documentaires fiables.

Il n'en va pas de même pour l'immigration musulmane, maghrébine et turque, dont bien des membres appartiennent à la deuxième ou troisième génération de l'immigration et dont la famille a donc disposé de la durée pour *s'intégrer*. C'est aussi l'immigration la plus nombreuse et pour laquelle les statistiques et les études disponibles sont les plus fréquentes. Enfin, il est intéressant de noter qu'au sens canadien¹ et anglo-saxon du terme, Maghrébins et Turcs ne sont pas une *minorité visible* par nature puisqu'ils sont « *de race blanche*² ». C'est plutôt *une minorité qui se rend visible. Et qui par là même crée les conditions des éventuelles discriminations dont certains la jugent victime.*

1 ■ Les Musulmans en France : une minorité de plus en plus nombreuse et de plus en plus visible

En termes sociologiques, la logique de l'*intégration* est simple : c'est le rapprochement des attitudes et des comportements d'une population minoritaire de ceux de la population majoritaire. Ce n'est pas ce qui se passe en France où *la minorité musulmane est de plus en plus visible*.

Issue du monde nord-américain, la notion de *minorité visible* est entrée dans le vocabulaire français, notamment en 2007, à l'occasion de la composition du premier gouvernement Fillon et, en 2008, lors de la composition des listes pour les élections municipales.

Une minorité peut être *visible par la nature*, selon la définition de la loi canadienne pour qui en font partie « *les personnes autres que les autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche* ». Mais une minorité peut être aussi *visible par la culture*, c'est-à-dire par les comportements qu'elle adopte et les pratiques qu'elle extériorise.

C'est manifestement le cas en France de la minorité musulmane qui s'est rendue de plus en plus *visible* au cours des trente dernières années : dans le paysage architectural, à travers la multiplication des lieux de culte et l'érection récente de grandes mosquées ; dans la rue, avec une présence de plus en plus fréquente de femmes portant le voile islamique, voire d'hommes en gandourah ; dans les habitudes alimentaires, avec la contestation croissante des repas collectifs comportant du porc ainsi qu'avec la multiplication des boucheries halal et des rayons halal dans les grandes surfaces commerciales ; avec la perturbation de la vie scolaire, économique et sociale, lors de la fête du ramadan ; avec la revendication de mise à disposition de carrés musulmans dans les cimetières ; avec le contrôle de l'organisation du pèlerinage à La Mecque par le ministère du Tourisme.

L'objection selon laquelle ces observations seraient sans force parce que subjectives n'est pas recevable :

- d'abord parce que la notion même de *minorité visible* renvoie à un sens : la vue, et donc à une perception subjective qui est un élément de la réalité ;
- ensuite parce qu'il est possible d'*objectiver*, fût-ce imparfaitement, ces constats.

L'appartenance à l'islam : de plus en plus fréquente et revendiquée

La France ne dispose pas d'appareils statistiques sur les appartenances religieuses. Il faut donc se contenter des déclarations d'appartenance et des réponses à la question : « *Quelle est votre religion si vous en avez une ?* »

Selon une étude de l'institut de sondage CSA publiée dans *Le Monde des religions* de janvier 2007, les résultats sont les suivants :

Appartenance religieuse

Personnes se déclarant	en 1994	en 2006
Catholiques	67 %	51 %
Protestantes	3 %	3 %
Juives	1 %	1 %
Musulmanes	2 %	4 %
Sans religion	23 %	31 %

Par rapport à l'ensemble des personnes ayant répondu au questionnaire, le pourcentage de celles qui se déclarent musulmanes double de 1994 à 2006, passant de 2 % à 4 %. Mais, par rapport aux seules personnes se déclarant d'une religion, et alors que les « sans religion » croissent, les musulmans passent de 2,6 % en 1994 à 5,8 % en 2006, soit plus qu'un doublement.

Il n'y a donc eu ni conversion vers la religion dominante (le catholicisme) ; ni même éloignement par rapport à la religion d'origine, phénomène qui est pourtant la tendance dominante dans la société française contemporaine puisque les « sans religion » progressent d'un tiers, de 23 % à 31 %, et représentent désormais près d'un tiers des résidents en France en 2006 au lieu de moins d'un quart en 1994.

A contrario, même si, là encore, les statistiques sont inexistantes, le chiffre de 60 000 convertis français à l'islam est couramment admis. Ces conversions concernent soit des jeunes Français des cités s'assimilant au milieu dominant dans lequel ils vivent, soit des « opportunistes » se faisant musulmans pour épouser un ou une musulmane, d'autant que l'islam interdit aux femmes de s'unir aux hommes d'une autre confession. Ainsi l'islam, de par une certaine forme d'intolérance, gagne de nouveaux adeptes au détriment des autres religions. La détention, dans la mesure où les musulmans sont souvent majoritaires dans les prisons, favorise aussi la conversion.

De plus en plus de lieux de culte et de mosquées architecturales

Là aussi les statistiques manquent. Le ministère de l'Intérieur, en charge des cultes, ne publie pas d'informations régulières. Cela étant, la tendance générale n'est pas contestée : elle est à la multiplication très rapide des lieux de culte à partir des années 1980 pour atteindre 2147 salles de prière en 2006, selon le site annuclic.com, annuaire professionnel dédié à la communauté musulmane francophone.

Lieux de culte musulman

1965	4
1975	68
1980	274
1992	1 008
2001	1 555
2006	2 147

(Sources : 1965 à 1992 : Quid ; 2001 : ministère de l'Intérieur ; 2006 : <http://annuclic.com>.)

Un phénomène nouveau apparaît depuis la fin de l'année 1990 : l'édification de mosquées architecturales, avec vastes salles de rassemblement et minarets. Cette vague de constructions – parfois contestée localement par les mouvements nationaux et identitaires qui engagent des recours administratifs – est puissamment encouragée par la constitution de comités régionaux du culte musulman (CRCM).

Complétant le maillage du territoire commencé avec les grandes mosquées de Paris, Lille, Lyon et Mantes-la-Jolie, de nouvelles grandes mosquées voient le jour : soit qu'elles aient été récemment inaugurées, soit qu'elles soient en cours de construction ou en projet, voire soumises à l'examen devant les tribunaux. Tel est le cas à Bondy, Clichy, Bobigny, Montreuil, Montigny-lès-Cormeilles, Tremblay-en-France, Massy, Marseille, Strasbourg, Villeurbanne, Bordeaux, Nantes, Hérouville-Saint-Clair, Roubaix, La Rochelle.

Simultanément, deux pratiques alimentaires ont envahi l'espace public français : le jeûne du ramadan et la règle du halal.

Ce sont des exemples supplémentaires du retour des populations arabomusulmanes vers les normes de leur espace civilisationnel en même temps que d'éloignement par rapport aux coutumes usuelles du pays d'accueil. Cette évolution est d'autant plus significative que les pratiques du jeûne du ramadan ou des prises de repas halal sont loin d'être cantonnées au seul espace privé et tendent à s'imposer à la société dans sa totalité : les populations majoritaires étant, *de facto*, priées de s'adapter aux exigences religieuses et civilisationnelles d'une minorité motivée ; ce qui est une *forme d'intégration inversée*.

Le jeûne du ramadan : une prescription alimentaire de plus en plus envahissante

Il y a seulement quinze ans, la pratique du ramadan était marginale en France. Elle est devenue aujourd'hui massive au sein des populations arabomusulmanes où elle prend un caractère quasi obligatoire.

Le sondage CSA/*La Vie* d'août 2006³ révèle que 88 % des musulmans suivent la pratique du ramadan, 94 % parmi les moins de trente ans. Cette pratique massive concerne de manière indifférenciée tous les musulmans, qu'ils soient de nationalité française ou étrangère, que leur catégorie socioprofessionnelle soit CSP⁺ ou CSP⁻, qu'ils se sentent proches de la droite ou de la gauche, qu'ils habitent des banlieues ou des villes isolées.

Cette pratique imposant un jeûne diurne pendant trois semaines bouleverse les rythmes de vie et a des répercussions sur les non-musulmans dans la vie scolaire, dans la vie professionnelle et dans les relations de voisinage.

Alors que le carême catholique, même lorsqu'il est encore pratiqué, ne sort pas de l'espace privé, le ramadan musulman envahit, lui, l'espace public.

Observer le ramadan n'est d'ailleurs pas seulement une pratique religieuse, c'est aussi l'affirmation d'une *appartenance ethnoculturelle*. Appartenance qui n'est d'ailleurs pas seulement choisie mais aussi imposée par la pression sociale comme l'ont reconnu Sonia Imloul, présidente de l'association *Respect 93*, et l'intellectuel Ghaleb Bencheik. Ce dernier affirme : « *Jusque dans les cours de récréation on ressent cet engouement croissant pour le jeûne et l'opprobre dont sont victimes ceux qui ne suivent pas les préceptes*⁴. »

Les produits halal : un marché en pleine expansion

En France, la consommation de produits halal, c'est-à-dire « licites », ne contenant pas de produits *haram* – « interdits » – et préparés selon les

procédures religieuses musulmanes, est restée marginale jusqu'au début des années 1990.

Dans son livre *L'Islam de marché*⁵, Patrick Haenni note qu'il y a seulement quelques dizaines d'années, le musulman pieux devait faire des centaines de kilomètres pour acquérir des viandes préparées selon des normes qu'il jugeait appropriées.

Aujourd'hui, il s'agit d'une consommation en pleine expansion. L'organisateur d'événements *Foods & Goods*, promoteur, porte de Versailles à Paris, du premier Salon halal, les 26 et 27 mars 2008, chiffre à 3 milliards d'euros le marché des produits alimentaires halal en France ; ce marché est en progression de 15 % par an depuis 1998.

Cette expansion a d'abord concerné « *le circuit traditionnel des boucheries et des magasins dédiés aux ethnies vivant en France*⁶ » grâce, notamment, aux mesures prises par Charles Pasqua en 1995 sur la réglementation de l'abatage rituel musulman. Ce développement a ensuite été relayé par des multinationales de l'agroalimentaire telles que Doux, Socopa, Duc, les groupes Soviba ou Charral et les enseignes de la grande distribution telles que Carrefour, Auchan et Leclerc.

Sur l'important site francophone marocain *Bladi.net*⁷, Jérôme Bezié, responsable des produits frais de l'hypermarché Carrefour de Rennes, se félicite du succès de son rayon ethnique : « *La demande était là. Les opérations ramadan (sic) ont clairement montré que la communauté musulmane voulait d'autres produits. Il y avait un créneau à investir. Sur ce nouvel espace, nous sommes à + 30% sur les onze derniers mois [de février à décembre 2006]. Et pour la viande les chiffres sont également très bons.* »

Cette « halalisation » de l'offre concerne aussi les plats cuisinés, à base de viande, de la cuisine mondialisée comme les pizzas, les lasagnes, les nuggets ou les nems.

L'agence multiculturelle de communication Sopi⁸ spécialisée dans la formation des entreprises à la diversité et le marketing « *des produits et services destinés aux publics des diasporas vivant en France* » distingue trois styles de consommateurs : les immigrants récents, les « *Comme au pays* » qui désirent continuer à vivre comme chez eux ; les « *Et, et* » et leurs enfants soucieux de retrouver des plats traditionnels ; et les « *révoltés identitaires* », jeunes urbains adeptes des fast-foods, pizzerias et sandwicheries grecques, qui islamisent un mode de consommation américain.

En fait, c'est la troisième génération issue de l'immigration maghrébine et subsaharienne qui promeut la consommation halal, pour laquelle elle a

« un attachement très fort, paradoxalement encore plus fort que chez leurs parents⁹ », selon Florence Bergeaud-Blackler, sociologue à l'unité d'anthropologie de l'université d'Aix-Marseille; sentiment partagé par Hassan Bouod, patron d'une entreprise agroalimentaire à Marseille, qui affirme : « *Notre jeunesse est très fière d'acheter halal et a envie de consommer ce type de viande, c'est psychologique*¹⁰. »

Ainsi, comme la pratique du ramadan, la préférence pour l'alimentation halal est un choix religieux mais aussi un marqueur ethnique et civilisationnel.

L'explosion de la demande des produits halal est une preuve supplémentaire, non d'une intégration croissante des populations arabo-musulmanes à la société française mais, au contraire, de leur retour vers les pratiques de leur pays d'origine ou de celui de leurs parents, voire arrière-grands-parents. Toutefois, ce réenracinement ne va pas sans poser de problèmes : en effet, pas plus que le jeûne du ramadan, la promotion de l'alimentation halal ne reste cantonnée à l'espace privé; au contraire, elle tend à s'imposer dans l'espace public, à la fois pour des raisons d'intérêt commercial et en réponse à des pressions politiques.

Les règles de l'alimentation halal s'imposent de plus en plus dans l'espace public

La logique commerciale conduit les entreprises agroalimentaires à fournir de la viande et des produits halal à ceux qui en désirent.

Mais la tentation existe aussi, dans le souci de rentabiliser les chaînes de production, d'« *halaliser* » des produits destinés à l'ensemble des consommateurs. Ainsi pour les moutons et les poulets (70 kg par personne et par an), viandes très consommées par les musulmans, il est impératif de développer des filières d'abattage halal répondant aux règles suivantes : animal égorgé vivant, sans être étourdi, la tête tournée vers La Mecque, par un sacrificateur agréé. Pour éviter de mettre en ligne une autre filière d'abattage classique – et donc d'augmenter les coûts d'investissement et de production – il peut être tentant, sans en avertir le consommateur, de distribuer de la viande halal dans le circuit classique. C'est largement le cas actuellement pour la volaille et les ovins : le consommateur laïc ou catholique finance ainsi, sans le savoir et souvent contre son gré, l'expansion islamique en France.

La logique de rationalisation des coûts peut donc conduire à *halaliser* la distribution des viandes. La logique commerciale conduit, elle, à *halaliser* l'offre de plats préparés : pour pouvoir vendre partout, et à tout le monde, bien des

firmes, comme Maggi, éliminent le porc et l'alcool de leurs préparations et s'approvisionnent principalement en viandes halal. Dans une logique purement commerciale, c'est le groupe le plus intolérant qui dicte sa loi aux marchands d'abord, à tous les clients ensuite.

Ce phénomène est renforcé par l'importance de la restauration collective dans les écoles et les entreprises où, souvent, les règles de la minorité sont imposées à la majorité.

Les municipalités soumises à une pression croissante des associations musulmanes prévoient désormais de manière quasi systématique, lorsqu'il y a du cochon, un menu sans porc. Des mouvements laïcs se sont émus de ce qu'ils appellent l'*apartheid alimentaire* conduisant à discriminer dans les écoles les « sans porcs » des « porcs », ces derniers souvent qualifiés d'« impurs » dans les cours de récréation. Le phénomène est massif ; une interrogation du moteur de recherche Google sur « cantine scolaire » + « sans porc » renvoie à plus de 100 000 occurrences.

Les règles islamiques bénéficient d'ailleurs souvent d'un vrai privilège. Ainsi le site officiel de la mairie de Grenoble précise, dans les conditions de souscription au service des cantines scolaires, « *qu'aucun régime alimentaire autre que les repas sans porc ne pourra être pris en compte*¹¹ ».

La municipalité de Lyon est allée plus loin. Elle a mis en place, à côté des menus classiques, un menu végétarien, au motif que, dans certains quartiers, un tiers des enfants continuaient à ne pas toucher au plat principal, même sans porc, dans la mesure où les viandes servies n'étaient pas suffisamment garanties halal.

En région Île-de-France, une étape supplémentaire est en train d'être franchie. Le Siresco, syndicat intercommunal réunissant des villes principalement d'obédience communiste, qui livre 35 000 repas par jour, a banni le mot « porc » de son site internet... et des assiettes qu'il livre au moins dans certaines communes, comme Tremblay-en-France. Dans cette ville, la municipalité subit une forte pression pour *halaliser* tous les repas scolaires, pression qui est combattue par l'association laïque et féministe Regards de femmes.

Et selon le site TEO, au lycée professionnel laïc Lavoisier de Roubaix, « *tout le lycée mange halal à la cantine, y compris les non-musulmans. Il était plus simple d'adopter cette préparation rituelle de la viande, que les autres confessions peuvent tolérer*¹² ».

Cette solution présentée comme un symbole de consensus est surtout une prime au plus intolérant ! Avec deux conséquences :

- de plus en plus de Français sont en effet condamnés à manger sans le vouloir, et souvent sans le savoir, des plats halal ;

Immigration : l'illusion de l'intégration

- simultanément, de plus en plus de jeunes Français se voient privés d'innombrables plats traditionnels : boudin, potée, carré de porc, choucroute, saucisses-lentilles, cassoulets, petit-salé, etc.

Ainsi, l'identité de la minorité s'affirme au détriment de celle de la majorité.

Les « carrés musulmans » dans les cimetières : une revendication nouvelle

Encore inspiré par les grandes lois du début de la III^e République, le code général des collectivités territoriales (L.2212 – 2 et L2213 – 9 du CGCT) est formel : les pouvoirs de police de maire concernant les personnes décédées, les inhumations et les exhumations doivent être accomplis « *sans qu'il soit permis d'établir des distinctions ou des prescriptions particulières en raison des croyances ou du culte du défunt ou des circonstances qui ont accompagné sa mort* ».

Dans cette logique parfaitement conforme aux principes républicains, les cimetières ou carrés confessionnels font figure d'exception : il n'existe actuellement en France que trois cimetières musulmans (deux sur l'île de La Réunion et un à Bobigny), et 70 carrés musulmans dans différents cimetières, le plus important se trouvant au cimetière parisien de Thiais.

Par attachement à leurs racines et par souci de respecter les règles islamiques pour les sépultures, on estime à 85%¹³ le nombre d'immigrés ou de descendants d'immigrés se faisant enterrer dans leur pays d'origine ; certains consulats étrangers, comme la Tunisie, prennent même en charge le retour des corps.

Cette situation est de plus en plus contestée. En 2004, une étude menée pour l'Association des amis de la Médina et financée sur fonds publics par le Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations (Fasild) dresse un état des lieux et conclut : « *Le lieu de sépulture est une des clés pour l'intégration des immigrés d'origine maghrébine à la société française.* »

S'adossant à cette étude, Dalil Boubakeur, recteur de la mosquée de Paris et longtemps président du Conseil français du culte musulman (CFCM), estime qu'à peine 10% des besoins en cimetières musulmans sont satisfaits et qu'« *un millier d'agglomérations ont un besoin urgent de cimetières musulmans*¹⁴ ».

La limite de l'intégration est ici clairement posée : l'inhumation peut avoir lieu en France mais à condition que ce soit dans un cimetière musulman,

c'est-à-dire entre musulmans et sur ce qui devient *de facto* une terre d'islam inaliénable.

Relayée par les instances régionales du CFCM, cette revendication d'islamisation des cimetières a reçu un coup de pouce important de Mme Alliot-Marie, ministre de l'Intérieur. Dans une circulaire du 19 février 2008, la ministre expose aux préfets que « *le développement d'espaces confessionnels [...] paraît être la solution à privilégier* » et que « *pour répondre favorablement aux familles souhaitant que leurs défunts reposent auprès de coreligionnaires, je vous demande d'encourager les maires à favoriser, en fonction des demandes, l'existence d'espaces regroupant les défunts de même confession* ».

Dans les faits, il s'agit de multiplier les carrés musulmans présentant deux caractéristiques : des tombes orientées vers La Mecque et des concessions de terrain illimitées dans le temps, dans la mesure où l'islam interdit l'exhumation.

Cela revient de fait à créer une *discrimination positive* pour les musulmans qui seront les seuls à disposer de concessions perpétuelles, et une *discrimination négative* pour les autres, qui ne pourront disposer de terrains que pour un temps limité, tout en se voyant encouragés à préférer la crémation, moins consommatrice d'espace.

Bien sûr, il est permis de comprendre ces exigences de respect des convictions religieuses mais il est clair que, dans ce cas comme dans tant d'autres, l'intégration qui serait l'adaptation de la minorité aux règles de la majorité ne se fait pas ; c'est le contraire qui se produit, avec l'abandon des règles traditionnelles pour se plier aux revendications croissantes des minorités.

Le pèlerinage à La Mecque de plus en plus pratiqué depuis la France

Le pèlerinage à La Mecque, l'une des obligations de principe du musulman, a longtemps été ignoré en France. Les départs à La Mecque, notamment à l'occasion de la fête du sacrifice, étaient rares : quelques milliers de pèlerins par an dans les années 1980 ; et ils n'apparaissent pas dans l'espace juridique ou médiatique français.

Là aussi, signe d'un retour aux sources, les pèlerinages à La Mecque sont en forte croissance : 23 000 en 2005 ; 28 000 en 2006 ; 30 000 à 35 000 en 2007. Selon *Le Monde* du 19 décembre 2007, « *parmi les pèlerins, de plus en plus de jeunes Français musulmans et convertis, ou de classes sociales moyennes et supérieures, côtoient désormais le public traditionnel des retraités, représen-*

tants de la première génération d'immigrés. "D'ici à 2010, la tendance va s'inverser et les jeunes seront majoritaires", estime Zakaria Nana, responsable de l'association SOS-Pèlerins qui milite depuis deux ans pour un assainissement du marché du Hadj ».

Trois points méritent d'être soulignés :

– d'abord, le rajeunissement du public, preuve supplémentaire de la *réislami-sation* des jeunes générations issues de l'immigration, ainsi commenté par Rachid Bouchaïa, chef d'entreprise, ancien pèlerin : « *Pour beaucoup de jeunes qui reviennent à la religion, l'aiguillon, c'est effectivement un certain retour aux origines car l'islam ne se résume pas au Maghreb*¹⁵ » ;

– ensuite, l'importance du nombre de pèlerins ; le voyage à La Mecque doit se faire une fois dans la vie : au rythme de 30 000 par an, chiffre appelé sans doute à croître, ce sont 1 500 000 personnes qui ont vocation à aller depuis la France à La Mecque au cours de leur vie ;

– enfin, la prise en charge administrative du pèlerinage ; en réponse à la question d'un parlementaire UMP, le ministre du Tourisme indique, le 8 mai 2007¹⁶, qu'un groupe de travail a été constitué pour améliorer les conditions d'information et de déplacement vers l'Arabie Saoudite ; en 2006, l'administration a même édité une brochure d'information en français et en arabe, ce dernier point soulignant les limites de l'intégration linguistique des intéressés.

Le grand retour des prénoms marqueurs d'une identité musulmane

Le nom et le prénom d'un homme ou d'une femme sont et restent des *marqueurs identitaires* : ils renvoient souvent à une histoire familiale ou à des appartenances, religieuses ou géographiques. C'est la raison pour laquelle la République, lorsqu'elle inscrivait son action dans une logique d'assimilation, a encouragé les étrangers qui se faisaient naturaliser à changer de nom et de prénom.

Ainsi une loi de 1972, reprenant des textes de 1965, eux-mêmes repris de textes antérieurs prévoit que :

a : « Toute personne qui acquiert ou recouvre la nationalité française peut demander la francisation de son nom seul, de son nom et de ses prénoms ou de l'un d'eux, lorsque leur appartenance, leur consonance ou leur caractère étranger peut gêner son intégration dans la communauté française. »

b : « La francisation d'un nom consiste soit dans la traduction en langue française de son nom, soit dans la modification nécessaire pour faire perdre à ce nom son apparence, sa consonance ou son caractère étranger. »

c : « La francisation d'un prénom consiste dans la substitution à ce prénom d'un prénom français ou dans l'attribution complémentaire d'un tel prénom ou, en cas de pluralité de prénoms, dans la suppression du prénom étranger pour ne laisser subsister que le prénom français. »

d : « Les personnes mentionnées à l'article 1^{er} peuvent demander la francisation des prénoms ou de l'un des prénoms de leurs enfants mineurs bénéficiaires des articles 84 et 143 du code de la nationalité. Elles peuvent également demander l'attribution à ces enfants d'un prénom français, s'ils ne possèdent aucun prénom. »

Quoique toujours en vigueur, et encore récemment remaniée en janvier 2005, cette loi subit une remise en cause progressive de son application.

D'abord, les demandes de changement de nom et de prénom dans un but de francisation se font de plus en plus rares. Selon Nacira Guénif Souilamas, chercheur au CNRS, auteur de *Des beurettes aux descendants d'immigrants nord-africains*¹⁷ : « On assiste (de moins en moins) à des demandes de francisation de prénoms au moment de la naturalisation. Les descendants des migrants ne pensent plus que l'assimilation passe par l'acculturation. Et qu'il faille chercher à effacer toute référence à l'origine, au parcours migratoire. » Quant aux descendants, français de nationalité pour la plupart, « ils renouent avec des références arabes, persanes, prénoms qui ne sont pas forcément liés à leur nationalité d'origine ou à l'histoire de leurs parents ».

Ensuite, les juges des affaires familiales sont de plus en plus sollicités par des Français naturalisés ayant changé de nom ou de prénom et souhaitant retrouver leur identité d'origine. Un article du *Monde* du 13 avril 2007 intitulé « *Ce prénom, ce n'est pas moi* », s'intéresse à cette « nouvelle catégorie de solliciteurs » : Nadine souhaitant redevenir Zoubida ; Louis désirant redevenir Miloud pour pouvoir effectuer un pèlerinage à La Mecque et être enterré dans un carré musulman ; Pierre et Marie choisissant de s'appeler à nouveau Kamel et Leïla et de redonner à leurs descendants leur prénom de naissance pour que « dans leur école, nos enfants ne se sentent pas isolés avec des prénoms français par rapport aux autres ».

Cette attitude est évidemment radicalement différente de celle observée dans les années 1970, où bien des Arabes porteurs du prénom Mohamed se faisaient alors surnommer « Momo » pour mieux ressembler aux « Maurice » avec qui ils partageaient les emplois ou les cages d'escalier.

Immigration : l'illusion de l'intégration

Loin de combattre cette évolution, les institutions françaises ont choisi de l'accompagner. La doctrine officielle est désormais la suivante : puisque les Français naturalisés ou les Français d'origine étrangère souhaitent garder des prénoms qui marquent leur identité d'origine, faisons en sorte que cela ne nuise pas à leur intégration dans l'emploi et imposons le *curriculum vitae* (CV) anonyme. C'est ainsi que, tour à tour, gouvernements, officines patronales et syndicales et Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde) ont encouragé les *curriculum vitae* sans nom, sans prénom et sans adresse.

Comment ne pas penser à Tartuffe ? Cachez ce prénom que vous avez choisi mais que je ne saurais lire !

Car nous assistons à un phénomène massif de retour à des prénoms identitaires utilisés comme marqueurs de l'appartenance à la culture islamique.

L'histoire du prénom Mohamed illustre ce phénomène. Ce prénom apparaît en France, de manière statistiquement significative, au début des années 1950 et est de plus en plus fréquemment donné, jusqu'à atteindre un pic de 1 700 au début des années 1980 ; pic suivi d'un déclin notable jusqu'à la fin des années 1990 ; déclin interrompu par une vive reprise : avec 1 860 attributions, l'année 2006 est l'année record (source Insee). En fait, avec les variantes orthographiques, ce sont plus de 2 000 garçons nés en France qui ont été prénommés Mohamed en 2006. Situation d'ailleurs moins spectaculaire qu'en Grande-Bretagne où, selon l'AFP du 6 juin 2007, Mohamed est devenu le deuxième prénom le plus populaire derrière Jack !

D'autres prénoms comme Mehdi, Karim ou Youssef ont connu une progression semblable.

Il convient toutefois de noter aussi la montée de Rayan dont l'année record d'attribution est 2006, avec 1 859 choix. Rayan, qui fait donc quasiment jeu égal avec Mohamed, est un prénom qui, sous ses aspects anglo-saxons et mondialisés, a une origine arabe puisqu'il signifie « beau », « à la fleur de l'âge » ; son choix ne traduit pas un désir d'intégration à l'identité française mais une volonté d'affirmation de l'identité arabe dans un monde globalisé.

Un phénomène assez comparable peut être observé dans le choix des prénoms attribués aux filles. Dans les familles d'origine maghrébine, c'est, selon Marie-Odile Mergnac, auteur de *L'Encyclopédie des prénoms*¹⁸, Inès qui est le plus souvent choisi. Ce prénom a été attribué à 4 900 filles en 2006. Il arrive qu'il soit la forme espagnole ou portugaise d'Agnes mais

Immigration : l'illusion de l'intégration

c'est le plus souvent la transformation phonétique d'Inâs qui signifie « bienveillance, caresse, compagne » : de même Nadia (« généreuse »), Sonia (« élevée, haute, sublime »), Sabrina (« patience ») sont les transcriptions de mots arabes... même si le hasard des sonorités peut parfois les faire coïncider avec un mot d'origine slave ou celtique !

2 Voile islamique et statut de la femme : un conflit de civilisation

Au cours des vingt dernières années, de nombreux débats ont porté sur le statut de la femme et sur le port du voile islamique.

Il ne s'agit pas ici de se prononcer sur le fond et donc de dire où serait le bien, où serait le mal, en regard de chaque groupe particulier, voire dans l'absolu. Notre objectif est simplement d'interpréter les événements à la lumière de notre grille d'analyse : *l'intégration* progresse-t-elle ?

C'est le cas lorsque la situation, les choix, les préférences, les comportements d'une population minoritaire se rapprochent de ceux de la population majoritaire qui l'accueille ; *a contrario*, l'intégration ne fonctionne pas lorsque les écarts se creusent.

Comme mesure de ce rapprochement potentiel ou, à l'inverse d'un éventuel éloignement, l'étude des codes sociaux et des codes vestimentaires est importante.

En envahissant l'espace public, le voile islamique a rendu l'islam de plus en plus visible

C'est un domaine sur lequel la France manque de statistiques mais où l'évolution des comportements observés ne laisse pas place au doute.

Laissons de côté les boubous, de plus en plus visibles dans les cités et les transports publics : leur nombre croissant peut s'expliquer par l'arrivée récente de vagues d'immigration africaine.

Laissons aussi de côté les djellabas blanches ou les barbes taillées selon le code en vigueur dans les milieux islamiques radicaux : elles sont de plus en plus visibles mais restent rares.

Intéressons-nous au phénomène majeur des vingt dernières années en matière de vêtement féminin : la fréquence grandissante dans les milieux issus de l'immigration musulmane du port du voile islamique.

Cette évolution est d'autant plus facile à mesurer qu'au début des années 1980 pas un seul n'était porté en France ! Le voile islamique renvoyait alors à

l'imagerie coloniale, à l'orientalisme des peintres romantiques, au *haïk* des femmes algériennes ou turques, soumises aux lois du *harem* ; ou bien le voile islamique prenait la forme du *tchador*, imposé aux femmes iraniennes par la révolution islamique de Téhéran et visible sur les écrans de télévision.

La présence en France de ce vestige du passé, ou de cette exigence de gens considérés (d'une manière polémique) comme des « fous d'Allah », paraissait alors impensable. Aussi, lorsque la première affaire de voile islamique éclata en France en 1989, le choc fut immense : un puissant courant de soutien se manifesta dans l'opinion en faveur d'Ernest Chénier, proviseur du lycée de Creil, qui s'opposa au port du voile islamique à l'intérieur de son établissement.

Dans la foulée – cas unique dans l'histoire politique –, le Front national parvint à faire élire, en duel, avec près de 60% des voix au second tour, un député au scrutin majoritaire : Marie-France Stirbois à Dreux. D'autres élections partielles permirent de mesurer l'impact dans l'opinion du rejet du voile islamique. L'élan qui en découla pour le Front national ne fut brisé qu'un an plus tard par la manipulation de Carpentras. Localement, dans l'Oise, le combat d'Ernest Chénier lui permit, en mars 1993, de ravir au parti socialiste la circonscription législative de Creil.

Vingt ans plus tard, et même s'il a été théoriquement banni, par la loi, de l'Éducation nationale, le voile islamique a envahi l'espace public : il est de plus en plus visible dans les cités, les rues, les marchés, les salles d'attente des administrations et des hôpitaux ; parfois aussi dans les locaux des entreprises : moins souvent, toutefois, car le taux d'activité professionnelle des femmes musulmanes reste faible.

Le voile islamique : un grillage symbolique entre musulmans et non-musulmans

Le voile islamique est clairement devenu l'un des motifs de friction entre une majorité des Français et la minorité musulmane. Discorde reconnue alors par l'ancien président de la République Jacques Chirac et le conduisant à déclarer : « *Il est ressenti par beaucoup de Français comme une agression*¹⁹. »

Les causes de cette attitude sont multiples : le féminisme et le laïcisme, à gauche, le voile islamique apparaissant à beaucoup comme un signe d'arriération ; le souci de rester maître chez soi, à droite : le voile islamique étant souvent interprété comme la volonté de vivre chez les autres comme au pays ; pour tous, le refus de ce qui apparaît *de facto* comme une discrimination ethnique et sexuelle : la femme musulmane est protégée du regard des autres, tandis que la femme non voilée risque d'être considérée comme une « proie ».

Si l'on en croit leur témoignage dans *Les Filles voilées parlent*²⁰, les femmes musulmanes ressentent cette hostilité. Ainsi Malika Latrèche déclare à *Oumma.com*, le 19 mars 2008 : « *C'est vrai qu'on se parle beaucoup entre nous [entre femmes voilées]. On se rend compte qu'on a vécu les mêmes regards, les mêmes remarques, les mêmes exclusions, les mêmes souffrances.* » Et quand le coordinateur du livre, Pierre Tévanian, l'interroge : « *Cela signifie donc qu'être femme musulmane qui porte le foulard, dans la France de 2007, te force à intégrer, dans ton existence quotidienne, tous les stéréotypes qui pèsent sur ce foulard ?* » Malika Latrèche répond : « *Oui, même si je n'y adhère évidemment pas, ces stéréotypes sont d'une certaine manière en moi, en mémoire, et ils interfèrent dans beaucoup de mes réactions. Je me sens enfermée dans un questionnement permanent sur chaque mot, chaque fait et geste, et la manière dont ils vont être perçus, ressentis, interprétés, jugés.* »

Il est clair que le voile islamique, sans avoir besoin de prendre la forme d'une burqa (encore rare en France), joue le rôle d'un grillage entre la société française et la minorité musulmane.

Au demeurant, les motivations des jeunes femmes qui portent le voile islamique sont multiples mais toutes révèlent un échec de l'intégration, individuelle ou communautaire, à la société française.

Certaines femmes sont contraintes au port du voile par leur père ou leur mari, leurs frères ou leurs cousins, voire leur belle-famille. D'autres acceptent de le porter pour être tranquilles, tout simplement pour ne pas courir de risque, dans leur cité, pour leur dignité ou leur intégrité. Mais certaines jeunes filles ou certaines femmes *choisissent* de bon gré de porter le voile : par conviction religieuse dans certaines circonstances ; pour être plus libres de sortir, pour poursuivre des études ou exercer un métier dans d'autres cas ; tout simplement, parfois, par refus du mode de vie occidental ou pour affirmer une *identité* différente de celle de la majorité des Français.

Le voile islamique, point de cristallisation d'un choc civilisationnel, culturel et politique

Ce dernier point est évidemment central car la confusion la plus grave serait de croire que l'affaire du voile islamique relève d'un simple conflit religieux alors qu'il s'agit d'un choc de civilisation. C'est en réalité la marque visible de la barrière culturelle et civilisationnelle qui sépare la communauté musulmane du monde non musulman.

Expliquons-nous. La conception de la femme dans l'Orient musulman est radicalement différente de celle de l'Occident européen. L'Orient musulman

Immigration : l'illusion de l'intégration

fait de la femme une éternelle mineure, ne disposant pas de droits juridiques égaux à ceux des hommes ; il la conduit à vivre recluse dans l'intimité du foyer et à cacher son visage par le port du haïk, du tchador ou de la burqa.

L'Orient musulman, d'ailleurs, dans son art – à l'exception de certaines miniatures persanes – ne connaît pas la représentation de la figure et du corps humain. De ce point de vue, la destruction des grands bouddhas d'Afghanistan n'est pas un accident de l'histoire ; ce qui est un accident de l'histoire, c'est qu'ils aient pu durer jusqu'au xx^e siècle !

A contrario, l'Occident européen a toujours reconnu la dignité et la liberté de la femme, de la Grèce et de Rome à nos jours, en passant par le Moyen Âge et l'amour courtois²¹. Cette conception s'est accompagnée d'une représentation permanente du corps humain, et notamment du corps féminin, à travers la sculpture et la peinture qui expriment, aujourd'hui encore, dans nos grands musées, la quintessence de la civilisation européenne. C'est d'ailleurs cela, cette liberté et cette beauté du corps, que continue d'illustrer, que cela plaise ou non, la publicité à travers le talent des photographes et l'imagination des créatifs.

De ce point de vue, ceux qui opposent la pudeur des jeunes filles musulmanes voilées à l'indécence des affiches publicitaires ont à la fois raison et tort : tort de vouloir culpabiliser l'Occident européen fidèle à lui-même dans la représentation du corps humain – même si cette idéalisation de la beauté féminine est pervertie par une marchandisation souvent indécente ; raison d'opposer effectivement deux conceptions radicalement antinomiques de la condition humaine.

Mais l'affaire du foulard n'est pas seulement religieuse et civilisationnelle, elle revêt aussi « *une signification politique, voire géopolitique* » ainsi que le souligne le géographe Yves Lacoste, qui précise : « *À travers le comportement des jeunes filles, leur affirmation d'une identité islamique, symbolisée par le voile, c'est la question du pouvoir qui est posée, du pouvoir au sein du monde musulman français mais aussi, peut-être, d'un pouvoir spécifiquement musulman sur certains quartiers urbains soustraits au pouvoir civil français*²². »

Situation de la femme : la domination sexuelle, instrument de la préférence communautaire

Même quand il est librement choisi, le port du voile islamique s'inscrit évidemment dans un contexte de domination masculine sur les femmes. On retrouve là l'une des constantes des sociétés humaines.

De même, les violences faites aux femmes, le harcèlement, les mariages forcés, tout comme le refus de la mixité ou la protection de l'hymen des jeunes filles se retrouvent à diverses époques dans de nombreux de lieux et bien des cultures.

Même si elles sont condamnées par la modernité occidentale, ces pratiques, qui ne sont d'ailleurs pas toutes à placer sur le même plan, sont loin d'avoir été incompatibles avec l'inscription des sociétés traditionnelles dans la durée; elles en ont même peut-être été l'une des conditions.

Force est de constater, en tout cas, que ces comportements reviennent en force dans les zones de forte immigration; et, quelle que soit la légitimité que leurs défenseurs puissent leur trouver, c'est incontestablement une nouvelle preuve de l'échec de l'*intégration* dans la mesure où ces attitudes s'inscrivent dans une direction opposée à celle de la modernité occidentale.

Harcèlement et prédation masculins

Dans les cités, les collèges et les lycées des quartiers à forte immigration, bien des jeunes filles se plaignent du comportement prédateur de beaucoup de leurs condisciples masculins. C'est d'ailleurs l'une des motivations du port du voile islamique qui, en marquant un signe d'appartenance à la communauté et de soumission à ses règles, protège par là même de contacts non désirés. Bien sûr, ces phénomènes sont difficiles à quantifier.

Mais certains faits symboliques permettent d'en mesurer l'ampleur. Le mouvement de Mai 1968 est parti le 22 mars de l'université de Nanterre. Les revendications de libération sexuelle et de mixité des résidences universitaires étaient alors au cœur de la contestation. Quarante ans plus tard, *Le Monde de l'éducation* de mars 2008 est retourné enquêter sur place dans le but de mesurer l'évolution de la situation dans cette université, qui accueille des populations différenciées « *de Neuilly aux Mureaux, des bobos aux lascars* ». L'enquête a dérivé sur les problèmes de sécurité et a été titrée « *La mixité menacée* ». Jean-Luc Guinot, responsable de la sécurité du campus, poste qu'il assure à la tête d'une équipe de vingt-cinq personnes, décrit ainsi les raisons pour lesquelles il délivre de plus en plus d'autorisations de stationnement aux étudiants : « *82% des demandes ont émané de jeunes filles qui préfèrent la voiture au train et au RER. Et pas par facilité. Par sécurité.* »

Pour échapper « *aux prédateurs* » qui « *les suivent, les abordent, les touchent, les caressent depuis les halls jusque sur le campus. Certaines craquent, abandonnent leurs études. On s'arrange pour les aider dans les transports* ». Et le responsable de la sécurité de l'université de Nanterre continue ainsi : « *Si on*

laissait faire des bâtiments réservés aux filles dans la cité U, on n'aurait pas assez de places. Elles voudraient toutes y aller. » La conclusion est sans appel : « Je n'ai jamais vu les femmes aussi opprimées qu'actuellement sur ce campus. Il y a même des garçons qui surveillent ce qu'elles lisent en bibliothèque. »

La chirurgie réparatrice d'hymen, une technique nouvelle au service de traditions ancestrales

L'hymen, fine membrane protectrice de l'intimité des jeunes filles, correspond sans doute à un intérêt sociobiologique : protéger le patrimoine génétique de la famille et du clan d'unions non souhaitées. Bien des sociétés se sont emparées de cette particularité anatomique du corps de la femme pour inscrire, dans leurs règles sociales, morales ou religieuses, la virginité des filles. Au cours de l'histoire, ce fut un moyen de différer les naissances (et donc de les réguler) et de contrôler les unions dans le but de protéger l'homogénéité et l'équilibre de la cellule familiale, du clan ou de la tribu.

La révolution sexuelle et, surtout, la révolution contraceptive ont fait perdre à la virginité des filles son caractère de tabou social, même si certains groupes, des catholiques de conviction, par exemple, comme les PAM (« pas avant le mariage »), conservent ces règles pour des raisons de moralité religieuse ; mais il s'agit alors de choix éthiques individuels plus que de respect de tabous sociaux... qui vont d'ailleurs plutôt dans le sens inverse.

Mais il reste une partie de la société française qui, là aussi, échappe, en bien ou en mal, à la modernité occidentale : les quartiers à forte immigration.

Les témoignages présentés sur ce sujet dans les grands médias convergent. Les jeunes filles citées sont intégrées économiquement dans la société : elles sont policières, médecins, comptables, informaticiennes, esthéticiennes et elles ont jusqu'ici connu une vie au moins partiellement émancipée de la tutelle familiale. Mais, au moment du mariage, elles reviennent aux règles fondamentales de leur communauté d'appartenance et d'origine. Les journalistes du *Nouvel Observateur* font part de leur étonnement : « Ça se passe en France, en 2007. L'hymen, mystérieux, sacré, comme au Moyen Âge. Sur Internet, des centaines de femmes musulmanes parlent de lui, de ce que veut le Coran, et les maris, les familles ». L'hebdomadaire politiquement correct poursuit : « La virginité, c'est le tabou suprême, dans les familles musulmanes comme dans le monde médical. On en parle peu, mais quelques gynécologues recousent gracieusement les hymens. Ils se débrouillent, font passer l'intervention pour

un acte banal remboursé par la Sécurité sociale. C'est le prix à payer, disent-ils, pour que certaines filles maghrébines puissent vivre en paix. Stéphane Saint-Léger, gynécologue à l'hôpital d'Aulnay-sous-Bois, aimerait faire autrement, mais " la réalité est là " ». Le médecin opère, malgré les réticences de son chef de service, avec cette explication forte : « On accepte de refaire les seins des femmes pour qu'elles ressemblent aux bimbo des magazines. Pourquoi ne pas recoudre les hymens ? [...] Il s'agit dans les deux cas d'une soumission à une idéologie, occidentale d'un côté, musulmane de l'autre. »²³

C'est donc bien d'un conflit culturel qu'il s'agit : conflit que des jeunes femmes maghrébines reconnaissent comme cette « *beurette modèle* » qui « *ne regrette rien* » et dit simplement « *qu'à 26 ans on ne peut pas être à la fois musulmane et française*²⁴ » puisque « *un pied dans chaque monde mène à la folie* ». Nathalie Marignier, conseillère au Planning familial à Paris, l'admet à contrecœur : « *Nous avons mésestimé le repli communautaire*²⁵. »

Ce repli communautaire se manifeste particulièrement à l'occasion du mariage, qui n'apparaît guère concevable – que le conjoint soit choisi ou imposé – en dehors de la communauté musulmane.

Quelques milliers de demandes de certificat de virginité par an, quelques centaines, voire 1 000 à 2 000 hyménoplasties par an, ne sont pas des phénomènes statistiquement négligeables puisqu'ils concernent 10 à 20% des cohortes de jeunes filles musulmanes nées dans les années 1980, y compris parmi celles qui sont réputées les mieux intégrées.

En fait, la sacralisation de la virginité des filles sert à protéger la famille de cette mésalliance jugée insupportable que serait un métissage ; cette sacralisation immémoriale est étroitement liée à la pratique du mariage arrangé, sinon forcé, en tout cas contracté avec un partenaire issu de la même communauté.

Le mariage forcé

Le phénomène du mariage forcé est globalement mal connu. Néanmoins, les institutions locales des zones à forte population immigrée ne peuvent l'ignorer. Ainsi le Conseil général de Seine-Saint-Denis (alors à direction communiste) a mis en place un « *protocole d'aide aux personnes victimes de la pratique du mariage forcé* ». Cette initiative s'est inscrite dans le cadre de la loi votée le 4 avril 2006 pour rappeler que, le mariage relevant de la liberté individuelle, le consentement de plein gré est requis non seulement pour son inscription à l'état civil sous peine d'annulation, mais aussi dans les relations sexuelles.

Immigration : l'illusion de l'intégration

Malgré tout, d'après le Conseil général siégeant à Bobigny : « *De nombreuses fillettes, adolescentes et jeunes femmes vivant en Seine-Saint-Denis sont chaque année contraintes au mariage avec un homme qu'elles n'ont pas choisies*²⁶. »

Une étude de Maryse Jaspard, chercheur à l'Institut national d'études démographiques (Ined), tente de quantifier le phénomène. Sur une population de 1 600 jeunes filles de 18 à 21 ans résidant en Seine-Saint-Denis, 703 ont un père originaire d'un pays où le mariage forcé est une tradition (Afrique subsaharienne, Maghreb, Asie et quelques pays de l'Est). Au sein de cette population, 40 jeunes filles, soit 6%, ont été exposées au risque du mariage forcé²⁷.

Enfin, « *le mariage forcé chez les jeunes filles d'origine maghrébine*²⁸ » a fait l'objet d'un mémoire réalisé à l'université de Montpellier III. Cette étude de sociologie note que « *la jeune fille, surtout, se trouve au centre des exigences et des attentes de ses parents mais aussi de la société d'accueil. Elle est un enjeu car elle est porteuse de l'identité culturelle. C'est d'elle que dépend l'honneur du groupe. Elle doit, pour préserver l'honneur de la communauté notamment, respecter les valeurs traditionnelles et adopter une conduite conforme à la culture d'origine. Pour cela, elle est contrainte de laisser ses rêves et ses projets d'avenir de côté. Seule la communauté compte, l'individu n'existe pas* ». Dans cette perspective, « *le mariage endogame, c'est-à-dire l'obligation de se marier avec une personne appartenant à la même communauté religieuse que la famille, le choix du futur conjoint et la virginité sont des points de résistance de l'identité collective auxquels s'attachent les parents* ».

Toutes ces attitudes et ces comportements ont des conséquences démographiques majeures : par méfiance à l'égard de la société occidentale, bien des jeunes Franco-Maghrébins épousent des jeunes filles habitant au Maghreb ; en retour, bien des jeunes Franco-Maghrébines sont mariées à des Maghrébins résidant en Algérie, en Tunisie ou au Maroc qui obtiennent ainsi une créance sur le séjour en France et la nationalité française. La conséquence en est l'explosion de la *nuptialité mixte* au regard du critère formel de la nationalité. *Nuptialité mixte* au sens juridique qui est en fait le choix d'une *nuptialité endogamique* au regard de l'ethnie, de la culture et de la civilisation.

3 ■ **L'ethnicisation du monde scolaire**

De 1880 à 1980, l'Éducation nationale a été au cœur du modèle républicain français. Ce modèle unissait individualisme et universalité : l'enfant arraché à ses liens communautaires était rendu rationnellement éducatible ; le récit historique de la France nationale et républicaine lui était enseigné, de même qu'une vision morale et raisonnable du monde ; n'importe quel enfant, quelle que fût son origine, pouvait y trouver les moyens d'une réelle promotion sociale. L'Éducation nationale était alors l'instrument du *mérite républicain*.

Pour le meilleur et pour le pire, et non sans imposer des sacrifices parfois douloureux, ce modèle s'est imposé aux grandes appartenances religieuses, catholiques et juives notamment, comme aux particularismes régionaux ainsi qu'aux immigrations méditerranéenne ou polonaise.

Ce modèle subsiste encore dans certains secteurs d'excellence comme les grands lycées et les classes préparatoires. Ailleurs, il est en crise. Dans les banlieues, il s'est brisé sur l'*ethnicisation*.

L'échec des zones d'éducation prioritaire (ZEP)

À la fin des années 1970, la crise du modèle de l'Éducation nationale est patente dans les quartiers de l'immigration. Le premier gouvernement de François Mitterrand tenta d'y faire face. Dès le 3 juin 1981, Alain Savary annonce – par télex, ce qui souligne l'urgence – la création des *zones d'éducation prioritaire*, notamment là où le pourcentage des migrants sur un territoire est important.

L'Éducation nationale rompt alors avec son égalitarisme traditionnel : le ministère s'engage à donner des moyens supplémentaires aux zones scolaires à forte population immigrée, ainsi qu'à accorder une plus grande autonomie aux établissements qui y sont implantés.

Pour les ZEP, les moyens promis viendront bien : de l'ordre de 5 à 10% de professeurs supplémentaires à nombre d'élèves constant dans le primaire ; une surdotation en heures d'enseignement de l'ordre de 10% par élève pour les

collèges; l'octroi d'une prime annuelle de plus de 6 000 francs (1 000 euros) pour les enseignants dans les années 1990²⁹. Les marges d'autonomie des établissements seront aussi progressivement élargies.

Mais les résultats, eux, ne suivront pas. Une étude de l'Insee, parue en novembre 2005 et portant sur la période 1982/1992, conclura que « *la mise en place des zones d'éducation prioritaire (ZEP) n'a eu aucun effet significatif sur la réussite des élèves* ».

A contrario, l'extension de la cartographie des ZEP révèle la diffusion des problèmes d'échec scolaire en relation avec l'immigration : en 1981, 363 ZEP scolarisaient 8% des écoliers et 10% des collégiens; en 2001, 784 ZEP scolarisaient 15% des écoliers et 18% des collégiens³⁰.

Vingt-cinq ans plus tard – près de deux générations scolaires plus tard –, la persistance du dispositif des ZEP est la marque de son échec. Tête de réseau au Centre national de documentation et de recherche pédagogique (CNDRP), Marie Raynal tire du froid constat de l'échec de l'intégration cette conclusion désabusée : « *Reste que le principal défi pour les écoles en ZEP consiste à faire entrer tous les élèves dans la culture commune.* » La revue qui accueille cette confession, en mars 2006, a elle-même changé plusieurs fois de nom : *Migrants-formations* est devenue *Ville-École-Intégration*, puis *Ville-École-Intégration-Enjeux*, puis *Diversité-Ville-École-Intégration*.

Désormais le nouveau mot-clé est celui de « diversité » : un changement de titre en forme d'aveu implicite, celui de l'échec de l'intégration. Puisque nous ne pouvons plus changer le monde, accommodons-nous des mutations qu'il nous impose! Telle semble bien être la conclusion de pédagogues fatigués qui ont perdu le sens des grands récits républicains (ou marxistes). C'est le triomphe du relativisme et du *droit-de-l'hommeisme* qui tiennent lieu d'idéologies de substitution et légitiment la mise en place d'un *supermarché des valeurs*, négation de toute valeur.

Une rupture progressive avec l'universalisme

Car l'histoire des ZEP, c'est aussi celle d'une territorialisation des projets scolaires. Dans le courant des années 1980, l'école est appelée à se penser toujours davantage en référence à son implantation territoriale et par là même à s'adapter à l'origine des élèves qui la fréquentent. Chaque établissement scolaire, chaque zone ou réseau d'éducation prioritaire doivent développer un projet qui prenne en compte leur environnement local.

Dans le même temps, des *aides-éducateurs* sont recrutés pour venir seconder la tâche des enseignants. Ces aides-éducateurs exercent des tâches de *médiation* entre les professeurs, d'un côté, les élèves et leurs parents, de l'autre.

Déplorant « *les ambiguïtés de l'ethnisation des relations scolaires* », la revue *Ville-Éducation-Intégration* observe que la médiation « *a tendance à se restreindre à un public particulier : les enfants et les familles issus de l'immigration. Parce qu'ils représentent symboliquement la plus forte distance sociale et culturelle entre les parents et l'école, parce que le projet de médiation comportait un objectif culturel (ouvrir les enseignants à d'autres cultures), mais aussi parce que le recrutement des médiateurs s'est fait sur une base ethnique, la médiation révèle vite dans son fonctionnement un ancrage socio-ethnique assez marqué (près de quatre médiations sur cinq concernent une famille étrangère ou d'origine étrangère) [...]. De manière consciente ou inconsciente, la médiation porte en elle la question de l'immigration*³¹ ».

Dans « *Violence à l'école : la dimension "ethnique" du problème* »³², Bernard Charlot, professeur de sciences de l'éducation à l'université Paris VIII-Saint-Denis, confirme que « *là réside l'efficacité des aides-éducateurs [...] ils sont aussi l'incarnation d'une nouvelle logique, celle de la pacification des rapports de force, fort éloignée du modèle de "l'école à la française" construit sur une logique de l'universalité et de la professionnalité indifférente aux origines* ». Le même auteur note que : « *La spécificité des aides éducateurs vient plus de ce qu'ils sont que de ce qu'ils font*³³ ».

La conclusion est claire : l'école a globalement échoué dans sa mission d'intégration des enfants de l'immigration ; *a contrario*, l'immigration est parvenue à transformer l'école, devenue le théâtre d'une ethnisation croissante chez les élèves, chez les enseignants et dans l'encadrement ainsi qu'au sein de l'administration de l'Éducation nationale.

Cette question de l'*ethnisation*, c'est-à-dire du rapport de force reposant sur le nombre et l'occupation de l'espace, physique ou symbolique, au travers des codes culturels dominants, Polemia l'a étudiée, lors d'une soirée de travail, à travers le témoignage d'un professeur d'histoire dans un grand lycée polyvalent de Seine-Saint-Denis.

L'analyse qu'il a proposée et qui est présentée ci-dessous repose sur une situation vécue durant dix ans au sein du même établissement dont la population, à 70% socialement « défavorisée », se répartit en quatre groupes ethniques d'importance comparable :

- Européens (essentiellement d'origine hispanique) ;
- Asiatiques ;

Immigration : l'illusion de l'intégration

- Maghrébins ;
- Noirs (pour moitié Africains, pour moitié Antillais).

C'est donc un spectre assez large et différencié qui constitue l'échantillon de cette analyse qui sera complétée par les réflexions sociologisantes de la revue *Diversité-Ville-École-Intégration*.

Le phénomène d'ethnicisation chez les élèves

Quatre aspects méritent d'être soulignés.

A/Au quotidien

Les élèves, pour la plupart, se comportent au sein des établissements scolaires comme à l'extérieur. Cela se traduit par la ségrégation sexuelle, la tenue vestimentaire ou encore l'occupation toute particulière des cages d'escalier...

Dans les classes, les élèves se regroupent naturellement par tendance « *affinitaire* », donc *identitaire* : lorsque des exposés sont préparés sur la base de groupes de travail volontairement constitués, seuls 10% en moyenne de ces groupes sont mixtes.

Selon *Ville-École-Intégration*, ce comportement concerne aussi la constitution des tables des cantines scolaires : « *Quand on interroge les élèves sur les raisons pour lesquelles ils constituent des "tables ethniques" à la cantine, on entend des réponses qui renvoient à d'autres formes de catégorisation : il y a en fait les tables des "chauds" (ceux qui aiment bien "rigoler" et ont une "bonne mentalité") et les tables des "froids", qui se trouvent en fait être nettement plus blanches que les précédentes*³⁴. »

Cette ségrégation de fait se nourrit de la fuite d'un certain public vers le privé : beaucoup d'Européens mais aussi des Asiatiques et, de plus en plus, des Maghrébines, qui attendent de l'école autre chose que le prolongement de la cité...

B/Dans les filières

La ségrégation se renforce également en lycée par le choix – souvent relatif, il est vrai – des parcours suivis. Les filières technologiques deviennent ainsi des « *filiales immigrées* » car un grand nombre d'immigrés y sont orientés par leurs résultats scolaires et que beaucoup d'Européens ont tendance à les fuir. Il convient de noter que la surreprésentation de populations en échec scolaire chez les immigrés peut s'expliquer par leur milieu social (problèmes de chômage, de famille, de langue utilisée au foyer) mais aussi par le refus de la « *culture commune* ».

C/Dans les matières enseignées

Contrairement à une idée souvent répandue, il n'y a pas à proprement parler de sujets « à risque » cristallisant par eux-mêmes les phénomènes identitaires (le seul incident rencontré par le témoin a concerné le « *génocide arménien* »). Le problème principal tient à plusieurs facteurs cumulatifs :

- l'attitude de consommateurs propre à l'ensemble de ces classes d'âge : même lorsque les élèves *jouent le jeu* de l'institution, ils s'imprègnent difficilement des connaissances et du message culturel proposés (la Renaissance européenne, par exemple, n'évoque strictement rien à l'immense majorité des élèves...);
- le poids des origines, qui veut que tout soit ramené par les élèves à leurs origines ethniques (généralement mythifiées, fantasmées) : bien des immigrés – y compris asiatiques – ne se définissent pas et donc ne se vivent pas comme Français mais comme Marocains, Algériens, Laotiens... Tout est prétexte à cette survalorisation au détriment de l'acceptation d'un « *bloc commun* » naturellement euroéo-centré;
- Florence Bergeaud-Blackler, sociologue à l'unité d'anthropologie de l'université d'Aix-Marseille, insiste, elle, sur l'identité englobante de l'islam : « *Être musulman [...] devient le premier identifiant, celui que l'on classe avant toutes ses autres appartenances. Une étude réalisée en 2000 dans des écoles de Marseille et de Lille a très bien montré ceci : chez les jeunes d'origine maghrébine on se dit musulman avant de se dire garçon/fille, français ou marseillais, etc.*³⁵. »

D/Dans le comportement des enseignants

Quoique formés par l'*idéologie antiraciste*, les enseignants sont amenés par la réalité à prendre en compte l'*ethnisation* du monde scolaire. Toujours selon *Ville-École-Intégration* : « *Les enseignants ont tendance à construire une lecture de plus en plus ethnique des difficultés scolaires des enfants et surtout des incivilités. Ils dressent parfois le tableau d'enfants sauvages, non éduqués, et réfèrent ces incivilités aux origines culturelles des élèves, alors infériorisés*³⁶. »

L'ethnisation chez les enseignants et l'encadrement

Le témoin entendu par Polemia, professeur dans un lycée de Seine-Saint-Denis, témoigne d'une montée en puissance des immigrés au sein du personnel ; avec une accélération depuis 2003/2004 dans certains secteurs plus particu-

Immigration : l'illusion de l'intégration

lièrement concernés (enseignants de mathématiques et personnels d'encadrement notamment). Dans ce lycée, 10% des enseignants sont aujourd'hui d'origine immigrée (ils sont plus de 15% dans l'enseignement général et technologique), dont plus de la moitié maghrébins, parmi lesquels d'anciens élèves de l'établissement, ce qui constitue un phénomène tout à fait nouveau qui montre l'adéquation croissante entre l'organisation de l'Éducation nationale et celle de la société dans son ensemble.

Ce phénomène est également la conséquence directe de décisions gouvernementales. Ainsi, la suppression en 2003/2004 des surveillants (qui devaient obligatoirement être des étudiants, donc, de fait, majoritairement européens) au profit d'aides-éducateurs et d'assistants pédagogiques à recrutement préférentiellement local (donc majoritairement immigrés) a contribué à la profonde mutation ethnique de ces populations d'encadrement.

Des problèmes insidieux découlent de cette proximité d'origine entre les élèves et leur personnel d'enseignement et d'encadrement. Deux cas illustrent un risque potentiel de dérive :

- un professeur de lettres d'origine maghrébine, qui utilisait ses cours pour diffuser sa vision toute personnelle des États-Unis et d'Israël ;
- un autre qui prétendait sincèrement défendre la laïcité en récusant les « *discriminations* » dont seraient victimes les élèves musulmans (en dénonçant notamment, en réunion pédagogique, l'obligation faite à ces élèves de suivre les cours de sport alors qu'ils sont soumis par ailleurs au jeûne pendant la période du ramadan)...

L'ethnicisation au sein de l'administration de l'Éducation nationale

L'idée centrale de l'administration est d'adapter les enseignements au public auquel ils sont destinés. Elle ne peut être qu'encouragée par le souhait du président de la République de mettre fin au collège unique. Pourtant, au prétexte de ne pas « *faire la même chose dans un collège de Corrèze et du 93* », n'est-ce pas une adaptation forcée de l'institution à la situation particulière du 93 (et des autres nombreuses zones d'éducation de nature comparable) qui est envisagée ?

Puisqu'il faut « *intéresser les élèves au savoir* » mais que les élèves, pour un grand nombre, ne s'intéressent pratiquement qu'à leurs origines, comme évoqué précédemment, cela signifie que l'enseignement doit valoriser ces origines...

Immigration : l'illusion de l'intégration

De même, derrière le discours sur la « *valorisation des filières* » – qui concrètement ne consiste qu'à modifier à la marge les coefficients affectés aux différentes matières –, c'est le même nivellement par le bas qui est poursuivi et qui gangrène déjà l'ensemble de l'institution.

Le problème fondamental reste celui du niveau initial et des causes profondes qui expliquent l'échec scolaire et le reproduisent mécaniquement. La *valorisation* des sciences et techniques de gestion (STGE, ex bac G) notamment revient, par une baisse du niveau d'exigence minimale, à embouteiller les BTS qui en constituent le meilleur débouché, ce qui contribue à dévaloriser ces bac + 2 et repousse d'autant la légitime reconnaissance économique et sociale attendue de l'obtention d'un titre ou diplôme. La solution adoptée, résidant dans des études plus longues et plus complexes, donc plus coûteuses, contribue à accroître la sélection sociale – et donc souvent ethnique – des parcours scolaires et universitaires. C'est donc l'immense majorité des élèves et de leurs familles qui se trouvent ainsi sacrifiés et pour lesquels les dispositifs envisagés de « *discrimination positive* » ne constitueraient que la même fuite en avant...

4. **L'ethnicisation des comportements électoraux**

Le vote est un phénomène psychologique complexe : c'est un acte personnel qui s'inscrit dans des démarches collectives, des cultures familiales et des traditions religieuses et/ou géographiques ; même quand le scrutin est libre, l'électeur vote rarement indépendamment des siens.

En France, toutefois, à la différence de ce qui se passait dans les pays anglo-saxons ou même en Belgique, les campagnes électorales ont longtemps ignoré le facteur ethnique.

Ce n'est plus le cas aujourd'hui.

La logique de la *diversité* a conduit à une ethnicisation des listes et des candidatures aux élections municipales alors que l'élection présidentielle a révélé un clivage ethnique du vote excessivement marqué.

L'ethnicisation des listes municipales

Dans les villes grandes et moyennes, en mars 2008, les listes des principales formations politiques ont été composées à l'identique : la dictature du *politiquement correct* a débouché sur l'abandon du *mérite républicain* au profit des quotas raciaux ; les listes composées sur le principe du *chabadabada ethnique* se sont multipliées.

Les candidats opposés se sont même parfois livrés à de dérisoires surenchères : à Amiens, Gilles de Robien déclarait : « *Il y a beaucoup de candidats issus de la diversité sur ma liste* » pour tenter de faire pièce au candidat socialiste qui affirmait : « *Mon équipe municipale est à l'image de l'équipe de France : black-blanc-beur.* » Le tout sur la télévision en ligne islamiste *oumma.com-TV*.

Des icônes médiatiques ont même été parachutées têtes de liste comme Razzye Hammadi à Orly, Rachida Dati dans le VII^e arrondissement de Paris ou Rama Yade, à Colombes, en numéro 3 sur la liste de la maire sortante.

Les succès électoraux n'ont pas toujours été au rendez-vous.

Immigration : l'illusion de l'intégration

L'ethnicisation des programmes

La pression des associations ainsi que des milieux culturels et culturels a pesé sur les annonces de politique municipale. Des engagements ont été demandés sur les politiques sociales et les subventions, d'un côté, sur la promotion des droits religieux, de l'autre : grandes mosquées, repas halal dans les cantines scolaires et carrés musulmans dans les cimetières.

Globalement, le vote des quartiers de l'immigration a plutôt bénéficié à la gauche réputée plus généreuse en matière d'aides sociales. C'est ainsi qu'à Colombes la mobilisation de ces quartiers a fait battre le maire sortant UMP qui avait coupé certains robinets d'aide sociale ; la présence de Rama Yade sur la liste n'a en rien changé la donne : une jeune femme glamour, d'origine sénégalaise, née musulmane mais éduquée dans une école catholique et mariée à un juif sioniste, n'offrait peut-être pas le meilleur profil pour de nombreux électeurs... arabo-musulmans.

Toutefois, bien des maires UMP ou Modem ont recueilli le bénéfice de leur clientélisme.

Le cas le plus frappant est celui de Rodolphe Thomas à Hérouville-Saint-Clair dans le Calvados. Alors que Ségolène Royal avait réalisé 67% des suffrages à l'élection présidentielle, ce maire Modem a été réélu dès le premier tour avec 53% des voix : face à une liste socialiste d'inspiration plutôt laïque, les imams avaient fait passer des consignes en faveur du maire sortant qui s'était fortement impliqué dans le projet de grande mosquée architecturale prévue à Hérouville-Saint-Clair ; il y a derrière ce résultat un risque de surenchères en faveur de revendications sociales et sociétales communautaires.

L'exemple de Mantes-la-Jolie est aussi intéressant : là où Ségolène Royal avait recueilli 60% des voix, le maire sortant parvient à être réélu dès le premier tour avec 52% des suffrages : le clientélisme ethnique a porté ses fruits ; l'électorat turc a été courtoisé avec des tracts en turc et les « *jeunes des quartiers* », deux d'origine noire, deux d'origine maghrébine, se sont vu offrir quatre mandats d'adjoints avec des délégations « de clientèle » : la jeunesse et les sports, l'action sociale et la prévention, la vie scolaire et la petite enfance, les relations internationales et l'action civique ; et la délégation à la santé a aussi été confiée à un conseiller municipal issu de l'immigration. Michel

Vialay, le maire UMP réélu, a d'ailleurs tenu les promesses faites à la communauté turque. À l'occasion de la fête nationale turque, plusieurs centaines de personnes ont été autorisées à défiler dans les rues de Mantes, en tenue militaire traditionnelle avec sabre et sous les drapeaux du *Millis Gorus, parti islamiste défendant la Voie nationale religieuse* comme nous l'apprend l'observatoire de l'islamisation³⁷.

Lors de la campagne pour l'élection présidentielle de mai 2007, tous les candidats, de Le Pen à Besancenot en passant par Sarkozy, Bayrou et Royal, ont d'ailleurs courtisé le vote ethnique. Mais, alors qu'aux élections municipales, celui-ci a pu s'exprimer de manière diversifiée, en fonction de considérations locales et de liens clientélistes particuliers, il n'en a pas été de même lors de l'élection présidentielle : alors que les votes sociologiques et géographiques se sont relativement partagés, le vote des minorités ethniques issues de l'immigration s'est, lui, massivement porté sur la gauche et l'extrême gauche.

Il ne s'agit pas ici de prétendre qu'en soi un vote serait meilleur qu'un autre, ni de reprocher aux électeurs issus de l'immigration leurs choix politiques individuels ou collectifs. Simplement, le vote est un instrument supplémentaire permettant de mesurer si les comportements des minorités se rapprochent ou non de ceux de la majorité. L'exemple de l'élection présidentielle de 2007 montre une divergence majeure entre les Français dans leur globalité et les minorités.

Présidentielle 2007 : l'émergence du « vote ethnique »

Toutes les analyses électorales essaient de prendre en compte, comme facteur explicatif du vote, des données sociologiques ou économiques ou des traditions géographiques. Bien sûr, il ne s'agit pas de déterminisme individuel mais de probabilités statistiques. Un titulaire de haut revenu, habitant Neuilly, peut voter socialiste et une infirmière ariégeoise opter pour l'UMP. Ces cas existent mais ce ne sont pas les plus... fréquents.

Il en va de même pour l'explication par le vote ethnique, analyse statistique des comportements électoraux prenant en compte les appartenances religieuses ou ethnoculturelles. Il y a, bien sûr, de pieux musulmans qui ont choisi Sarkozy et des étudiants d'origine africaine qui ont voté Le Pen. Simplement, il ne s'agit pas là des comportements électoraux les plus courants.

Or, à l'occasion de l'élection présidentielle française d'avril 2007, l'appartenance communautaire semble avoir pesé plus lourd que d'autres critères habituels dans la différenciation et la structuration du vote.

Vote musulman au premier tour 2007 : Royal 64 %, Sarkozy 1 %, Le Pen 1 %

Le journal *La Croix* a commandé un sondage CSA/Cisco effectué à la sortie des bureaux de vote, le 22 avril 2007. Ce sondage a porté sur 5 009 personnes. Sur ce total, 5% des sondés ne se sont pas prononcés, 25% se sont déclarés « *sans religion* », 30% se sont déclarés « *catholiques pratiquants réguliers ou occasionnels* », 34% « *catholiques non pratiquants* », 2% « *protestants* », 1% « *juiifs* » et 3% « *musulmans* ».

Le vote des 150 électeurs s'étant déclarés « *musulmans* » est radicalement différent de celui de l'opinion moyenne : on trouve en effet 14% de vote d'extrême gauche (au lieu de 9,5%) et 64% de vote Royal (au lieu de 25,9%) ; soit un total gauche/extrême gauche de 78%, à comparer à un score national de 35%. *A contrario*, Jean-Marie Le Pen ne recueille que 1% au lieu de 10,4% en moyenne nationale ; le même chiffre de 1% se retrouve pour Nicolas Sarkozy, soit trente fois moins que sa moyenne nationale !

Il est clair, dans ces conditions, que même, si le sous-échantillon des électeurs musulmans est réduit (150), les écarts de vote déclarés sont tels qu'ils sont indubitablement significatifs.

Certes, ces chiffres ne recourent pas complètement ceux du vote ethnique issu de l'immigration dans la mesure où certains immigrés ne sont pas musulmans (mais catholiques ou d'autres religions) et que d'autres, même lorsqu'ils sont issus d'une immigration en provenance des pays musulmans, ont pu se déclarer « *sans religion* ».

Il n'en reste pas moins vrai que, dans le cas des électeurs se déclarant musulmans, il y a une corrélation étroite entre leur appartenance religieuse annoncée et leur vote contre les deux candidats ayant fait le plus référence, dans leur programme et dans leurs discours, aux thèmes de l'identité nationale et de la lutte contre l'insécurité ; thématiques qui ont été, *a contrario*, déterminantes dans le choix de leurs électeurs, selon le sondage TNS-Sofres, réalisé lui aussi le jour du vote ³⁸.

L'analyse géographique du vote confirme d'ailleurs ce point de vue.

Vote des villes phares de l'immigration : Royal entre 60 % et 70 %

L'enquête d'opinion Ipsos/Dell réalisée le 6 mai 2007 auprès de 3 609 personnes sur leurs motivations de vote et sur leurs appartenances révèle la diversité sociologique des électeurs.

Ainsi, on peut opposer le vote des travailleurs indépendants, à 77 % pour Nicolas Sarkozy, à celui des chômeurs, à 75 % pour Ségolène Royal. Mais il ne s'agit là que du clivage politique issu du clivage économique le plus marqué. Au regard d'autres critères, les divergences entre électorats sont nettement moins fortes. Ainsi chez les « sans diplôme », Nicolas Sarkozy obtient 51 %, ce qui est proche de sa moyenne nationale ; et chez les foyers au niveau de revenu modeste, il n'obtient que 44 % des voix, ce qui représente une décote certaine mais néanmoins limitée à 20 % par rapport à sa moyenne nationale. En revanche, les clivages géographiques sont beaucoup plus marqués.

Ainsi, les villes dont les noms ont été associés aux émeutes des quartiers à forte présence de l'immigration, en 2005 ou lors d'épisodes de violences antérieurs, ont toutes voté à 60 % ou plus pour Ségolène Royal : dans les Yvelines, Mantes-la-Jolie (59,56%), Les Mureaux (60,96%), Trappes (70,33%); en Essonne, Grigny (64,60%), Les Ulis (65,97%) ; dans les Hauts-de-Seine, Nanterre (61,98%), Bagneux (64,05%), Gennevilliers (68,97%) ; en Seine-Saint-Denis, Clichy-sous-Bois (61,70%), Épinay-sur-Seine (60,58%), Saint-Denis (67,94%), La Courneuve (64,19%), Montreuil (67,66%) ; dans le Val-de-Marne, Ivry (66,31%) ; dans le Val-d'Oise, Garges-lès-Gonesse (61,55%) ; dans le Calvados, Hérouville-Saint-Clair (67,43%) ; dans l'Isère, Saint-Martin-d'Hères (61,33%) ; dans le Rhône, Vaulx-en-Velin (64,03%), Vénissieux (60,67%).

Vote des quartiers ethniques : Royal à 80 %

Or ces chiffres ne donnent qu'une idée imparfaite de la réalité du vote ethnique : chaque ville est en effet composite et souvent les votes y sont différenciés selon les quartiers. Une analyse fine par bureau de vote révèle que, dans les cités ou les quartiers à très forte présence de l'immigration, la cote de Ségolène Royal atteint souvent près de 80 %.

Ainsi, la commune UMP de Mantes-la-Jolie a donné en moyenne 59,58 % pour Ségolène Royal mais celle-ci ne réalise que 39,97 % des suffrages en centre-ville alors qu'elle atteint 82,06 % au Val Fourré, selon les données communiquées sur le site internet de la ville³⁹.

Des phénomènes comparables s'observent ailleurs : à La Courneuve, la moyenne de 64,19 % pour Ségolène Royal cache des pointes à 80,17 % et 79,54 % dans les bureaux de vote Robespierre et Paul-Langevin ; de même, à Gennevilliers, le score de 79,26 % est atteint aux Grésillons, quartier de très forte et très ancienne implantation de population musulmane.

Toujours dans le département des Hauts-de-Seine, alors présidé par Nicolas Sarkozy, les résultats de la commune à direction centriste-sarkozyste de

Villeneuve-la-Garenne sont intéressants : Ségolène Royal y obtient 56,95% des suffrages, moyenne cachant des scores nettement inférieurs à 50 % dans les bureaux de vote du centre et surtout de la cité Jean-Moulin. Ces grandes barres d'immeubles peuplées en majorité par des catholiques et des israéliques n'accordent que 39% à 42% des suffrages à Ségolène Royal, chiffres compensés par les scores obtenus au Fond de la Noue (72%) et surtout au bureau de vote Coubertin (78%). Ce dernier cas est particulièrement intéressant, car ce bureau de vote dessert le grand ensemble La Caravelle qui a fait l'objet de considérables travaux de rénovation financés par l'État, le Conseil régional d'Île-de-France et le Conseil général des Hauts-de-Seine dans le cadre du très ambitieux programme Banlieue 92. L'abondance des crédits consacrés à cette zone n'a donc pas eu d'effet notable sur le vote, qui reste manifestement un vote ethnique de gauche, de protestation et de rejet du candidat de droite.

Le fait qu'il reste encore dans ces quartiers des électeurs d'origine européenne (portugaise ou franco-française) n'invalide pas l'analyse mais la renforce : d'abord, parce que certains d'entre eux sont en voie de désocialisation et sont donc assez portés à l'abstention ; tandis que d'autres, subissant l'emprise des éléments majoritaires les plus turbulents, s'intègrent au modèle dominant, y compris dans leur vote. Reste qu'une partie de ces électeurs d'origine européenne persistent à s'opposer à l'opinion majoritaire du quartier en apportant leurs voix aux candidats qui leur paraissent les moins favorables à l'excès d'immigration, votant ainsi avec leurs mains en attendant, souvent, de voter avec leurs pieds (en déménageant). Une analyse encore plus fine de la géographie des votes pourrait sans doute permettre de vérifier l'hypothèse selon laquelle c'est cette catégorie d'électeurs qui fournit le gros du vote résiduel des quartiers de l'immigration en faveur de Le Pen ou Sarkozy.

Français de l'étranger : fort vote Royal dans les pays d'Afrique et du Maghreb

Le vote des Français de l'étranger a fait l'objet de deux commentaires principaux : le doublement du nombre des votants par rapport à 2002 (340 093 exprimés en 2007 ; 166 612 en 2002) ; le rapprochement de leur vote avec le vote général des Français (53,99% pour Nicolas Sarkozy en 2007 ; 58,55% pour Jacques Chirac en 1995).

Reste que ces tendances générales cachent des différences majeures d'un pays à l'autre, reflétant la diversité d'origine et d'activité des Français de l'étranger.

Schématiquement, on trouve en effet trois grandes catégories d'électeurs français de l'étranger : des expatriés économiques présents notamment en

Chine, aux États-Unis, en Grande-Bretagne (pays où les électeurs ont voté à plus de 60% pour Nicolas Sarkozy) ; des Français vivant dans le pays de leur conjoint, notamment en Europe ; des Français binationaux, issus de l'immigration ou ayant des liens historiques avec le pays dans lequel ils résident.

On observe, pour ce dernier cas, des situations très contrastées : ainsi, les électeurs français d'Algérie ont voté à 80,5% pour la candidate socialiste, ceux de Tunisie à 70,5%, de Turquie à 66,4%. Des scores élevés pour Ségolène Royal ont aussi été enregistrés au Burkina-Faso (61,1%), au Mali (69,3%), aux Comores (67,7%). *A contrario*, les électeurs français du Portugal ne lui ont accordé que 50,3% de leurs suffrages.

Quant aux électeurs français vivant dans des pays placés au cœur de la tourmente moyen-orientale, ils ont massivement apporté leurs suffrages à Nicolas Sarkozy : électeurs d'Arménie (79,8%), du Liban (71,5%), d'Israël (90,7%), de Jérusalem (87,0%).

Vote des banlieues de l'immigration : l'échec de la tentative de séduction de la droite

Le vote de l'immigration a été courtisé par Nicolas Sarkozy qui s'était engagé pour la discrimination positive, contre la double peine et qui, en son temps, avait fait part de ses réserves à l'égard de la loi sur le voile islamique ; le tout après avoir créé le Conseil français du culte musulman (CFCM). Ces démarches, pas plus que la promotion d'un « préfet musulman » (disparu d'ailleurs aussi rapidement qu'il était apparu) ou la nomination de sa conseillère Rachida Dati comme porte-parole de sa campagne n'ont guère porté leurs fruits en termes électoraux ; bien au contraire, tous les indices étudiés montrent que les banlieues de l'immigration ont massivement voté contre Sarkozy.

Les tentatives de Jean-Marie Le Pen allant sur la dalle d'Argenteuil courtoiser le vote beur ou celles de sa fille Marine à Aulnay-sous-Bois se sont, elles aussi, terminées par un fiasco électoral, les propos tenus ayant contribué à semer le trouble dans l'électorat de base du Front national sans avoir apporté d'électeurs nouveaux.

Vote des banlieues de l'immigration : la réussite de la structuration d'un vote d'hostilité

Le vote ethnique tel qu'il est ressorti des urnes n'a pas été spontané, il a été structuré. D'abord, lors de l'intense campagne visant à l'inscription des *jeunes* sur les listes électorales. Campagne *civique* dont le slogan était « *Inscris-*

toi sur les listes électorales avant le 30 décembre. Je vote, tu votes, il vote, elle vote, nous votons, vous votez; ils [Sarkozy + Le Pen] dégagent! » Le jour du vote, certaines associations avaient même organisé des jeux, des fêtes ou des repas communautaires auxquels on ne pouvait participer qu'en montrant sa carte d'électeur dûment tamponnée : Serge Moati l'a montré dans un reportage sur Montpellier.

Le vote ethnique a d'abord été un vote « contre », qui a d'ailleurs été un vote politique *utile*, se portant massivement sur Ségolène Royal dès le premier tour. Cette campagne anti-Le Pen/anti-Sarkozy a été intensément relayée par les associations et les médiateurs sociaux. D'autant plus qu'étaient aux manettes de la campagne de Ségolène Royal : Julien Dray, Jean-Louis Bianco, Jean-Christophe Cambadélis, trois orfèvres de la lutte *antiraciste* qui ont joué un rôle déterminant, durant les années Mitterrand, dans la diabolisation du Front national et la séparation de la droite de l'*extrême droite*.

Mais ce vote a aussi été influencé par les leaders des communautés ethniques : les rappers ou le footballeur Lilian Thuram à l'attention des Franco-Africains; l'amuseur Djamel ou des responsables associatifs comme Fouad Alaoui en direction des arabo-musulmans; le secrétaire général de l'Union des organisations islamiques de France (UOIF) déclarant, le 14 avril 2007, lors de la Rencontre annuelle des musulmans de France (RAMF) : « *J'espère que Nicolas Sarkozy prend conscience du mal qu'il a causé à des millions de Français musulmans; M. Sarkozy, vous nous avez fait mal!* » Ce qui était à tout le moins une consigne de vote, qui fut d'ailleurs reçue cinq sur cinq.

Vote ethnique, vote signifiant

Cette prise de position de l'UOIF est significative : elle fait clairement allusion aux déclarations de Nicolas Sarkozy sur « *la racaille* » ou « *le Kärcher* ». Elle en est la riposte. Par là même elle montre – et c'est un problème majeur – la solidarité de fait qui s'établit trop souvent entre les voyous qui troublent la paix civile dans les cités et une partie des communautés dont ils sont proches.

Ne nous y trompons pas, la mobilisation du vote ethnique, d'abord par l'inscription sur les listes électorales puis par l'orientation très majoritaire du choix exprimé, est moins la conséquence de la présence de Jean-Marie Le Pen au second tour de 2002 que des émeutes de l'automne 2005. Par la violence ou par le vote, il s'agit dans les deux cas de peser et de faire pression sur le reste de la société française; pour différentes raisons, et notamment dans le souci de protéger une économie de rentes : rente des trafics pour les uns, rente sociale pour les autres⁴⁰.

On ne peut nier, en effet, la composante « protection de l'assistanat » dans le vote ethnique contre Nicolas Sarkozy (promoteur de « *la France qui se lève tôt* ») et en faveur de Ségolène Royal (porte-parole d'une politique compassionnelle et redistributive) : l'élection de l'un ou de l'autre étant susceptible, à tout le moins dans l'esprit des électeurs, d'influer sur les politiques de répartition et sur la plus ou moins grande générosité de l'État providence.

Quel avenir pour le vote ethnique en France?

Pour la première fois en France, à l'occasion de l'élection présidentielle de 2007, le vote ethnique s'est manifesté de manière puissante. Il n'a pas changé le sens du scrutin mais il a atténué l'écart entre Royal et Sarkozy ; sans le vote ethnique, la différence de 6 points qui les sépare aurait pu monter à 10.

À cette occasion, le vote ethnique a montré son existence et son rôle potentiellement déterminant – déterminant sauf si d'autres composantes de la population, y compris la composante majoritaire, agissaient de même pour le contre.

Reste que si le phénomène a été peu commenté (*politiquement correct* oblige) il a été observé par les acteurs politiques, d'autant qu'il a été suivi par une série de nuits d'émeutes : 730 véhicules brûlant (« *comme pour un 14 Juillet ou une Saint-Sylvestre* ») dans la nuit de l'élection de Nicolas Sarkozy, 855 étant incendiés au cours des trois nuits suivantes, selon les statistiques de la Direction générale de la police nationale (DGPN). Là aussi, il y a eu consensus pour peu commenter les faits et même carrément les minorer : dans les médias, pour éviter de contribuer à la contagion des faits par la production d'images ; à droite, pour éviter d'inquiéter la partie la plus frileuse de l'électorat ; à gauche, pour tenter de s'épargner un désastre électoral aux élections législatives en montrant la violence sauvage de certains de ses partisans. Reste que c'est la première fois depuis les périodes révolutionnaires que des émeutes en chaîne contestent le résultat d'une élection démocratique en France.

Toutefois, tout porte à estimer que le vote ethnique, d'un côté, les émeutes ethniques, de l'autre, conduisent à tenter de donner toujours plus de gages et d'avantages aux groupes communautaires dont sont issus leurs auteurs.

À terme, on peut penser qu'aux élections municipales (2014, 2020 ?) des listes ethniques se constitueront et que des municipalités islamiques pourront être élues, en Seine-Saint-Denis notamment.

Mais ce cas de figure n'est pas forcément le seul à envisager : des élections au scrutin majoritaire se jouent souvent à la marge, ce qui peut conférer un

Immigration : l'illusion de l'intégration

formidable pouvoir de pression à des minorités décidées à s'en servir ; celles-ci, sans chercher à gagner directement des élus, peuvent user du bulletin de vote pour obtenir des avantages de l'un ou l'autre camp, y compris de celui qui n'est pas forcément le bénéficiaire du plus grand nombre de leurs voix. Paradoxalement, à la dernière élection présidentielle, en se portant massivement sur Ségolène Royal, qui a subi une défaite, le vote ethnique s'est aussi érigé en interlocuteur revendicatif vis-à-vis du vainqueur Nicolas Sarkozy. Avec un certain succès, d'ailleurs.

5 ■ **L'ethnisation de la délinquance, violences urbaines et islam carcéral**

Si, depuis trente ans, l'actualité est régulièrement ponctuée d'émeutes urbaines, depuis trente ans, également, de nouveaux programmes sont lancés dans le cadre d'une *politique de la ville* visant à une meilleure *intégration sociale des quartiers en difficulté*.

Politique de la ville : trois décennies d'échecs

Ce processus commence en 1981 : en réponse aux émeutes estivales et aux rodéos automobiles du quartier des Minguettes, à Vénissieux, dans le Rhône, le gouvernement Mauroy lance un programme de *développement social des quartiers* (DSQ). Ce programme sera suivi en 1983 du plan *Banlieue 89*, confié à l'architecte Roland Castro. Puis une *délégation interministérielle à la ville* (DIV) est créée en 1988.

Après les émeutes de Vaulx-en-Velin en 1990, l'organigramme gouvernemental s'enrichit d'un ministère de la Ville. Et, en 1992, le médiatique Tapie, qui occupe le poste, annonce un *plan pour les banlieues*. Une formule qui sera souvent reprise.

En 1996, c'est au tour du Premier ministre Alain Juppé d'engager un *pacte de relance de la ville* et de créer des *Zones urbaines sensibles* (ZUS), nouvelle dénomination technocratique et pasteurisée des *quartiers en difficulté*.

À nouveau gouvernement, nouvelle dénomination : en 2003, l'ancien collaborateur de Bernard Tapie, Jean-Louis Borloo, définit un *programme national de rénovation urbaine* (PNUR) et crée pour le mettre en œuvre une *Agence nationale de la rénovation urbaine* (ANRU). En 2005, Jean-Louis Borloo poursuit son œuvre, fait adopter une loi de *cohésion sociale* et crée un nouvel organisme : l'*Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances* (Acsé). Dans la foulée, en 2007 (gouvernement Villepin), des *contrats urbains de cohésion sociale* (CUCS) remplacent les *contrats de ville* créés en 1994 (gouvernement Balladur) et rénovés en 1997 (gouvernement Jospin).

En 2008, c'est Fadéla Amara, secrétaire d'État en charge de la Ville du gouvernement Fillon, qui annonce un nouveau plan : *Espoir banlieue – Une dynamique pour la France*.

Immigration : l'illusion de l'intégration

Cette énumération – résumée – des différents plans annoncés et mis en œuvre mérite commentaires.

Il est frappant, tout d'abord, de constater la continuité des analyses effectuées et des politiques suivies d'un gouvernement à l'autre, indifféremment des étiquettes politiques. Le fil directeur reste l'intégration, qu'il est jugé possible d'atteindre par l'affectation de moyens financiers supplémentaires dans les banlieues : pour réhabiliter ou rénover leur cadre urbanistique, d'une part ; pour soutenir les populations concernées par des aides économiques et sociales ciblées, d'autre part ; en finançant, enfin, de nombreuses associations de médiateurs.

L'échec est patent : alors que les politiques de la Ville ont été créées au départ pour répondre aux problèmes apparus dans la banlieue lyonnaise, trois décennies plus tard les problèmes subsistent toujours dans la banlieue lyonnaise. Symboliquement, Fadéla Amara choisit pour annoncer son plan Vaulx-en-Velin, ville qui fut le théâtre d'émeutes en novembre 2005 comme ses voisines Rillieux-la-Pape et Vénissieux – Vénissieux dont le député-maire communiste André Gérin a publié, en 2006, un ouvrage choc : *Les Ghettos de la République*. Pour lui, « *le problème des émeutes, à Vénissieux ou dans des communes semblables, c'est qu'elles se produisent tout le temps. [...] Lorsque je dis que sont perceptibles les germes d'une guerre civile, je n'exagère pas, je ne noircis pas le tableau. Au contraire, je suis en dessous de la vérité*⁴¹. » Telle est la situation à Vénissieux, près de trente ans après le lancement, pour Vénissieux justement, du premier programme de développement social des quartiers et alors même que les émeutiers d'aujourd'hui... n'étaient pas encore nés.

La politique de la Ville n'a donc pas empêché les problèmes existant en 1981 de persister en 2006/2008. Néanmoins, elle a été saupoudrée sur l'ensemble du territoire. Dans ce domaine, les chiffres sont éloquentes : le nombre de villes et de quartiers qu'il a été jugé nécessaire d'inscrire dans les programmes n'a cessé de croître.

Le premier programme de développement social des quartiers de 1981 désignait 23 quartiers prioritaires. Trois ans plus tard, le IX^e plan (1984/1988) prévoyait l'inscription de 148 quartiers dans les contrats de ville État-Régions. Avec le X^e plan (1989/1993), ce sont 400 conventions de développement social des quartiers qui sont signées. Et le décret du 26 décembre 1996 dresse la liste de 751 zones urbaines sensibles, zones qui couvrent, aujourd'hui, selon le recensement de 1999, 8% de la population. Et 2 200 quartiers sont à prendre en compte dans les tout nouveaux contrats urbains de cohésion sociale (CUCS).

L'échelle des violences urbaines

Cette extension de la politique de la Ville sur l'ensemble du territoire n'a pas empêché la dissémination des problèmes d'ordre public, qu'elle a simplement accompagnée.

Lucienne Bui Trong, longtemps en charge des *violences urbaines* aux Renseignements généraux, a créé une échelle – l'échelle Bui Trong – des violences, classées de 1 à 8 :

1^{er} degré : vandalisme et délinquance en bande

2^e degré : attaques furtives, verbales ou gestuelles contre l'autorité

3^e degré : agressions physiques contre les représentants de l'autorité

4^e degré : attroupements et caillassage à l'encontre de la police

5^e degré : agressions physiques contre les policiers

6^e degré : aggravation des agressions physiques et « jeux » meurtriers

7^e degré : mini-émeute

8^e degré : émeute

Selon les *Cahiers de la sécurité intérieure*⁴², par des effets de cliquets, les quartiers impliqués par les premiers troubles évoluent quasi systématiquement vers le degré 4, celui où les représentants de l'État deviennent la cible de jets de pierres.

En tout cas, les enquêtes de Mme Bui Trong ont montré une dégradation constante de la situation : en 1991, 105 quartiers étaient touchés par la violence, parmi lesquels 46 étaient concernés par les violences antipolicieres ; en 2000, 909 points chauds (dans 486 villes) étaient recensés et parmi eux 161 connaissaient des violences antipolicieres.

En 2007 et 2008, une nouvelle étape a été franchie avec l'usage, à Villiers-le-Bel et à Grigny, d'armes à feu contre les policiers.

S'agissant des émeutes, l'évolution du nombre de villes concernées et des dégâts est aussi spectaculaire. En 1981, les émeutes n'avaient touché que la seule ville de Vénissieux et environ 250 voitures avaient brûlé durant l'été ; en 2005, dans la seule nuit du 6 au 7 novembre, 274 communes ont été visées par les émeutes, 1 408 véhicules ont été incendiés, 395 personnes ont été interpellées et 35 policiers blessés⁴³. En vingt et une nuits d'émeutes en octobre et novembre 2005, près de 10 000 véhicules ont été incendiés avant « le retour à la normale », le 17 novembre, sur la base d'une... centaine de véhicules brûlés par jour ; et beaucoup plus lors des nuits du 14 Juillet, de la Saint-Sylvestre ou dans les soirées qui ont suivi l'élection de Nicolas Sarkozy en mai 2007 : 1 400 véhicules carbonisés en trois nuits.

Zones de non-droit, zones de non-dit

En fait, les émeutes de novembre 2005 et celles, beaucoup plus violentes mais restées plus localisées, de Villiers-le-Bel, en novembre 2007, sont l'expression paroxystique des *zones de non-droit* (selon l'expression usuellement employée) qui parsèment l'Hexagone : elles « *étaient, il y a quelques années encore, considérées comme un fantasme. Elles sont aujourd'hui la représentation la plus inquiétante et la plus spectaculaire de la montée incessante de l'insécurité en France*⁴⁴ », selon un mémoire réalisé en 2002 pour le Département de recherche sur les menaces criminelles contemporaines (DRMCC) de l'université de Paris II.

En réalité, les zones de non-droit sont plutôt des *zones de non-dit*. Dans une livraison de décembre 2007, les criminologues François Haut et Xavier Raufer, du DRMCC, étudient « *les violences urbaines en France : la guerre de bientôt Trente Ans... de retard* ». Leur étude s'ouvre par cette constatation : « *Cela fait vingt-huit ans (1979/2007) que des émeutes liées aux violences urbaines se produisent en France sans que, durant ces presque trois décennies, nul gouvernement ait pu ou les prévenir ou y mettre un terme définitif*⁴⁵. »

Les criminologues s'étonnent du caractère tardif d'une note des Renseignements généraux diffusée le 13 juillet 2007 et intitulée : « *Bandes et tensions communautaires : un phénomène marginal qui se diffuse* ». En effet, le DRMCC a diffusé depuis 1990 des analyses sur les « *bandes ethniques* », « *ces bandes à base territoriale et vivant de trafics divers* ». Dès 1993, dans *La France des cités*, les criminologues dénoncent le *politiquement correct* à la française qui fait des « *zones de non-droit* » des « *zones de non-dit* » : « *Cette mode, qui sévit aux États-Unis depuis des années et frise parfois l'hystérie collective, veut que les problèmes s'évanouissent quand le vocabulaire est enjolivé : ne parlez plus des Noirs, mais des "peuples du soleil" et, hop ! le racisme disparaît. En France, la mode est plutôt à la périphrase anesthésique : les banlieues chaudes ? des "quartiers en difficulté" ou "sensibles" ; les délinquants ? des "jeunes" ; les ghettos ? des "cités à problèmes" ; les bandes armées mono-ethniques ? l'expression d'un "repli communautaire" ; les razzias sur les magasins ? de la "délinquance grégaire" ; les vigiles embauchés par les municipalités et les commerçants ? des "agents d'ambiance". Nom de code politique, enfin, pour tous ces problèmes ? La "Ville"⁴⁶. »*

Les auteurs se penchent ensuite sur la « *géopolitique des cités chaudes* ». Ils déplorent que celles-ci soient mal connues et narrent leur difficulté à trouver des informations pourtant banales telles que la population globale, la proportion d'étrangers de moins de vingt ans, de chômeurs. Au final, ils ne trouvent

ces renseignements que sur 24 des 40 cités-ghettos de la région Île-de-France étudiées.

Voici la synthèse de leurs informations :

« Au total, ces 24 cités ou quartiers ont 247 000 résidents légaux bien sûr; comment dénombrer immigrés clandestins et squatters là où le contrôle social, public ou privé, ne s'effectue que sporadiquement, ou pas du tout depuis plus d'une décennie ? En moyenne, donc, chacun de ces "secteurs chauds" compte 10 500 résidents "légaux", 14 000, pour le plus peuplé, 3 100 pour le plus réduit, 36% des habitants sont des étrangers. Rappelons qu'il s'agit là d'immigrés en règle et que les statistiques ne permettent pas de distinguer les citoyens d'origine étrangère, ou les naturalisés, des Français de souche. Mais d'après les organismes d'HLM, la proportion des personnes disposant de la citoyenneté française depuis plus d'une génération, c'est-à-dire "métropolitaine" et antillaise, ne dépasse pas 20% du total des habitants connus, dans le plus grand nombre de ces cités. Où, en moyenne toujours, les moins de 20 ans sont plus de 40% et les chômeurs – inscrits – près de 18%⁴⁷. »

Les statistiques parlent ici d'elles-mêmes. Les zones de non-droit, zone de non-dit, sont des zones peuplées à 80% par des populations étrangères ou issues de l'immigration. Rappelons que ces textes datent de 1993. Douze ans plus tard, Lucienne Bui Trong, commentant, dans *Le Figaro*, les émeutes en chaîne ayant commencé à Clichy-sous-Bois en octobre 2005, écrit : *« Les émeutes ne devraient pourtant pas nous surprendre, car elles s'inscrivent dans le phénomène global de la violence urbaine, embryonnaire il y a trente ans, en expansion constante depuis. Dès 1990, les Renseignements généraux ont vu dans cette violence un fait majeur de société. Ils en ont pris la mesure. Les émeutes se produisaient dans des zones déjà marquées par une violence au quotidien exercée par des petits groupes de jeunes, pour la plupart français nés de parents immigrés, occupant l'espace public, animés par le nationalisme de quartier et la haine des institutions. Il suffisait de faire le relevé de cette violence au quotidien : le degré atteint sur un site permettait de prévoir la force de la réaction collective en cas de survenance de drame ou de rumeur éveillant la solidarité de voisinage. On pouvait ainsi établir une cartographie des zones à risques⁴⁸. »*

Ainsi, la violence endémique des zones de non-droit et les émeutes festives du 14 Juillet ou de la Saint-Sylvestre, ou accusatrices de Clichy-sous-Bois ou Villiers-le-Bel, sont d'abord le fait d'éléments issus des populations de l'immigration décrits par Lucienne Bui Trong : *« Comme enfermés dans une même contre-culture des banlieues basée sur le ressentiment et une haine attisée par l'actualité internationale (Le problème palestinien)⁴⁹»*.

Néanmoins cette réalité continue, officiellement en tout cas, d'être parfaitement ignorée. Présenté par Christine Boutin, ministre du Logement et de la Ville, le rapport 2007 de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles comporte 157 pages⁵⁰. Bien que la photo de couverture montre l'image d'Africains dans le parc d'un grand ensemble, le mot « africain » pas plus que le mot « maghrébin » ni même le mot « immigré » ne figurent une seule fois dans le rapport. Le mot « immigration » apparaît bien, lui, mais une seule fois (à la page 44) et dans le contexte de la lutte *contre la discrimination sur le marché du travail*. Il y a là un signe manifeste de déni de réalité.

La volonté de traiter les problèmes exclusivement sous l'angle économique et social de la lutte contre les discriminations est d'ailleurs parfaitement contestable.

Surdélinquance et surchômage

Constater qu'il y a une corrélation entre les zones et les catégories fortement concernées à la fois par le chômage et par la délinquance, c'est reconnaître un fait. En tirer la conclusion que c'est le surchômage qui produit la surdélinquance, c'est une inférence aussi hypothétique que contestable.

Deux autres hypothèses, au moins, sont envisageables. Le fait qu'il y ait une cause commune au surchômage et à la délinquance : la mauvaise intégration (ou le refus d'intégration) des populations concernées. Voire une causalité inversée : la surdélinquance étant à l'origine du surchômage. Une hypothèse que les criminologues François Haut et Xavier Raufer recommandaient au gouvernement d'envisager dans leur note de...1993 : « *Le gouvernement a-t-il bien pris la mesure de la gravité réelle de la situation ? A-t-il compris que le vrai problème de la délinquance spécifique des cités, c'est la délinquance elle-même et non pas le cadre de vie ou le taux de chômage*⁵¹ ? » En effet, la délinquance débouche sur une économie de rentes et de trafics, une économie parallèle, souvent plus rémunératrice que l'économie officielle pour ceux qui s'y livrent.

Ainsi, ce n'est pas forcément l'absence de travail qui encourage les trafics. Ce sont les trafics qui rendent inutile la recherche de travail. Comme le rappellent François Haut et Xavier Raufer : « *Dans le langage des cités, le "business" est tout ce qui permet de gagner de l'argent, bien entendu sans "esclaver", c'est-à-dire travailler à heures fixes pour un salaire*⁵². »

Les violences urbaines et les émeutes ethniques de la Toussaint, ou plutôt du ramadan 2005, ont jusqu'ici fait l'objet de la part des autorités politiques

et médiatiques d'un double traitement sémantique à base de *fermeté* et de *justice*. Quelques mois de prison ferme, d'un côté, pour les émeutiers, des torrents d'eau de rose pour les habitants des cités, de l'autre. Mais la réalité des banlieues est complexe : il n'y a pas d'un côté de petites minorités aussi oisives qu'agressives, de l'autre une masse de travailleurs désireux de s'intégrer; malheureusement, il y a aussi une partie importante de la population des cités qui s'est installée dans une économie de rentes : rente des trafics, rente des activités parallèles, rente sociale, rente des services publics, rente d'emplois, rente idéologique.

• La rente des trafics

La première opinion qui court sur les banlieues consiste à opposer populations tranquilles et jeunes délinquants, et, au sein de ceux-ci, à distinguer les *petits délinquants* des *gros trafiquants*. La réalité est autre : c'est la connexion du business entre les gros trafiquants et les petits délinquants, qui servent de vigies et de passeurs aux premiers; et le fait que le bénéfice des trafics, gros ou petits, profite à une partie importante de la population des cités en termes de redistribution des revenus, dans les cercles familiaux et claniques; ou de mise à disposition d'emplois à partir des entreprises et des commerces créés avec l'argent des trafics; sans même parler des aumônes versées à certains imams qui permettent le développement d'un islamisme militant et souvent radical.

Les trafics, d'ailleurs, ce ne sont pas seulement les trafics de drogue, ce sont aussi les trafics de cigarettes et de jeux, le racket et les vols avec ou sans violence : chacun trouvant ensuite son intérêt à acquérir à bon marché auprès des receleurs les biens de consommation du monde moderne pour lui-même et ses proches ou pour en faire bénéficier le pays d'origine à l'occasion des vacances d'été : les véhicules lourdement chargés qui prennent la route du Sud ne transportent pas uniquement des objets payés sur facture...

Certes, il serait injuste de dire que 100% d'une cité vit ainsi; mais il est parfaitement hypocrite de faire semblant de croire que cela ne concerne que quelques pour cent des habitants des cités les plus chaudes.

De ce point de vue, ce qui a été à l'origine des émeutes de novembre 2005, ce n'étaient pas, contrairement à ce qui a été répété en boucle, les expressions vigoureuses de Nicolas Sarkozy, ce sont la création et la réussite des Groupements d'information et de recherche (GIR); c'est aussi la volonté de renforcer le dispositif policier sur le terrain : ce n'est sûrement pas un simple hasard si les émeutes ont coïncidé avec l'implantation dans les banlieues les plus difficiles de 17 compagnies de CRS et de 7 escadrons de gendarmerie;

Immigration : l'illusion de l'intégration

c'est la réaction de tous ceux qui ne voulaient pas risquer de voir se réduire les zones de non-droit.

Derrière les petits émeutiers, l'enjeu de la bataille était donc la défense des trafics par tous ceux qui en profitent – pas seulement les caïds.

• La rente de l'économie parallèle

Souvent financée par l'argent des trafics, une économie parallèle se développe dans les banlieues : commerces de bouche et restaurants, appliquant pour le moins imparfaitement les réglementations sanitaires, sociales et fiscales ; commerces de réparation et de transformation d'automobiles à base de pièces usagées, contrefaites ou volées et à qui les incendies de voitures vont donner de nouveaux clients, certaines victimes qui n'ont guère les moyens d'acheter des véhicules neufs étant tentées de se retourner vers des revendeurs marrons ; sociétés de sécurité qui prospèrent en recrutant dans les mêmes milieux que les bandes de délinquants et en obtenant des marchés captifs de l'économie officielle encore présente en périphérie des cités (commerces, entreprises) ou desservie par des transports en commun (centres commerciaux).

• La rente sociale

Beaucoup d'habitants des cités de banlieue vivent aussi de la rente sociale que leur procurent les allocations familiales (importantes, pour les familles très nombreuses généralement issues du Maghreb ou d'Afrique), les aides sociales diverses, municipales et départementales, voire des aides ménagères, le RMI ou la CMU. Dans ce dispositif, le RMI est central car, outre le revenu, il procure une multitude d'avantages complémentaires qui rendent peu attractive la recherche d'un travail officiel mais constituent un appoint appréciable aux petits trafics. Dans cette même logique de rente sociale, on trouve les emplois artificiellement aidés et qui maintiennent dans l'assistance.

La rente économique et sociale des banlieues s'appuie d'ailleurs sur une rente idéologique : la culpabilisation de la France et des Français par la mise en cause de leur racisme, de la colonisation et de l'esclavage.

Les zones de non-droit, l'économie de rente et l'islam carcéral

Les statistiques pénitentiaires témoignent sans appel de la mauvaise intégration des étrangers comme de celle de la minorité musulmane présente en France :

La surdétention étrangère

Pourcentages des étrangers dans la population française (Insee, recensement 1999)	5,6%
Pourcentage des étrangers dans la population carcérale en milieu fermé (Annuaire statistique de la justice, édition 2007)	19,6%
Taux de surdétention	350%

Ce taux de surdétention étrangère est constant depuis trente ans même s'il apparaît en légère décroissance.

Détention d'étrangers

	au 31 octobre 1983 population pénale masculine	au 31 décembre 2006 population pénale totale	Pourcentage de la population pénale (31/12/06)
Européens	2 037	3 468	6%
dont Allemands, Belges, Espagnols, Italiens, Portugais, Yougoslaves	1 626	1 476	
dont autres Européens	411	1 992	
Maghrébins	5 805	4 158	7%
Africains (hors Maghreb)	1 194	1 827	3%
Autres et apatrides	834	2 452	4%

(Sources : statistiques pénitentiaires.)

Ce tableau reflète l'évolution de la population étrangère, l'augmentation du nombre des détenus africains et asiatiques et la baisse du nombre des étrangers maghrébins détenus, la nationalité française ayant été acquise par un pourcentage grandissant des populations de l'immigration maghrébine.

Pour autant, ces chiffres mesurent mal l'ampleur de la surdétention liée à la mauvaise intégration des immigrés. Le chiffre le plus significatif à cet égard

Immigration : l'illusion de l'intégration

est celui des détenus musulmans : l'islam carcéral concerne en effet la moitié de la population pénale. Ce chiffre exorbitant a été officiellement communiqué par le garde des Sceaux Pascal Clément, lors de la conférence de presse qu'il a tenue le 16 septembre 2006, pour charger M. Moulay el Hassan el-Alaoui Talibi de préparer la nomination d'aumôniers musulmans régionaux des prisons.

Taux de surdétention musulmane

Pourcentage de la population française se déclarant musulmane (CSA-La Vie)	6%
Pourcentage estimé de la population française d'origine musulmane	6 à 9%
Pourcentage de la population carcérale musulmane (source : Garde des Sceaux.)	50%

Selon des extraits d'une étude des Renseignements généraux publiée le 13 janvier 2006 par *Le Figaro*, parmi les 188 établissements pénitentiaires français, 68 seraient touchés par l'islamisme et 175 individus s'adonneraient au prosélytisme islamique.

Dans *L'Islam dans les prisons*, le sociologue Farhad Khosrokhavar analyse ainsi la situation : « *L'ampleur du phénomène a été la grande surprise de mon enquête : les musulmans forment la grande majorité de la population carcérale française. 50% à 80% des détenus dans les établissements proches des grands centres urbains et des quartiers sensibles sont musulmans [...]. Rappelons que les musulmans représentent 7% à 8% de la population française. En fait, les musulmans en prison désignent surtout les habitants masculins des banlieues (les femmes sont très peu nombreuses), parmi lesquels les jeunes, entre 18 et 35 ans, forment la grande majorité.*

« *N'oublions pas que l'islam est une religion de salut mais est devenu aujourd'hui une religion des victimes. L'islam depuis quelques décennies joue un rôle de substitut aux idéologies progressistes. Par son projet de fraternité communautaire, l'islam apporte à ses adeptes le sentiment d'appartenir à un groupe chaud, voire effervescent, alors que nos sociétés occidentales sont vécues comme froides. [...]*

« *L'islam est ressenti comme la religion des réprimés, des exclus et des dominés. Les nouveaux fidèles cherchent dans l'islam tout ce qui va les démarquer du christianisme, du passé colonial et de la domination de "l'homme blanc".*

Immigration : l'illusion de l'intégration

« L'islam leur apporte un sentiment de fraternité, un code éthique, un supplément d'âme que la société n'a pas su leur inculquer. C'est un vrai échec français : les jeunes d'origine immigrée ont intériorisé le stéréotype qu'ils seraient non assimilables, incapables de s'adapter à la citoyenneté.

« La prison est le révélateur d'un problème majeur qui concerne toutes les institutions en France et en Europe : celui de l'adaptation de l'islam à nos sociétés occidentales⁵³. »

6 ■ Les ambiguïtés de l'intégration économique et sociale

Analyser l'intégration économique et sociale des immigrés, c'est évoquer une question qui ne devrait pas se poser : en effet, selon la doxa dominante, les immigrés *ont contribué à la croissance française* et sont venus *pour exercer les métiers que les Français ne voulaient pas faire*. C'est encore la justification qui est apportée aujourd'hui à l'immigration de travail, un argument supplémentaire étant avancé : la nécessité de disposer d'un appoint de main-d'œuvre jeune pour faire face au vieillissement de la population.

Face à ce qui est présenté comme de telles nécessités, l'intégration économique devrait aller de soi.

De fait, de nombreux étrangers et immigrés participent bien au processus de production. Ils sont nombreux dans les métiers du bâtiment et de la restauration, tout comme dans les commerces et les services à la personne. Leur présence est aussi importante dans un secteur économique en pleine expansion : l'informatique. Enfin, de nombreux immigrés font des carrières de cadre ou d'ingénieur.

Toutefois, ce panorama mérite d'être doublement nuancé :

- d'abord parce que la pleine participation d'immigrés au processus de production ne signifie pas forcément leur intégration complète. L'intégration économique ne détermine pas nécessairement une intégration sociétale. Bien au contraire, la réislamisation de comportements, tout comme le fait de choisir de se marier avec des *pays* d'origine, concerne aussi de nombreux immigrés connaissant une réussite universitaire et professionnelle ;
- ensuite parce que, même si de nombreux étrangers et immigrés sont économiquement intégrés, il reste un décalage statistique important entre population française d'origine d'un côté, populations étrangères ou d'origine étrangère de l'autre, au regard de la participation à l'emploi, des revenus disponibles et du bénéfice de l'aide sociale.

L'intégration économique de l'immigration : une illusion

Les sociétés occidentales développées sont gouvernées par la primauté de l'économique sur le politique; leur réussite se mesure à l'aune de la croissance de leurs richesses; elles ont en partage l'idéologie du libre échangisme mondial qui repose sur le principe de la liberté de circulation des capitaux, des marchandises et des hommes, dans le but d'obtenir la meilleure allocation des ressources possible.

Dans cette perspective, l'immigration est souvent présentée comme une nécessité pour permettre l'expansion des économies locales et faire face aux différents besoins de main-d'œuvre des entreprises. De façon plus globale encore, certaines études – de l'ONU notamment – justifient les migrations vers les pays développés par la nécessité de compenser le vieillissement de leur population et de maintenir un ratio actifs/inactifs suffisamment élevé. Enfin, le travail est présenté comme l'un des éléments de la réussite de l'intégration des immigrés à leur société d'accueil.

Néanmoins, cette vision majorative de l'immigration économique se heurte à la réalité des faits, comme le montrent les études sur les taux de chômage différentiels par origine, à travers les exemples français et britannique.

Chômage étranger en France : trois fois celui des nationaux

Beaucoup de résidents étrangers et de Français d'origine immigrée (nés de parents étrangers) participent au processus de production; toutefois, la proportion de chômeurs parmi ces catégories reste significativement plus élevée que dans le reste de la population française.

Taux de chômage en France selon la nationalité

Français	8,30 %
Étrangers de l'Union européenne	7,40 %
Étrangers hors Union européenne	25,10 %

(Source : Insee. Enquête emploi, 2002.)

Ainsi, le taux de chômage des étrangers hors Union européenne est trois fois supérieur à celui des Français. L'analyse détaillée par nationalité montre des écarts encore plus forts.

Taux de chômage par groupe de nationalités pour les 30/39 ans

Europe du Sud (Espagnols, Italiens, Portugais)*	13,00 %
Maghreb (Algériens, Marocains, Tunisiens)*	36,20 %
Autres nationalités d'Afrique (ex colonies françaises)	36,80 %
Turcs	31,60 %
Vietnamiens, Laotiens, Cambodgiens	26,40 %

* Moyenne des moyennes de chaque pays.

(Source : Insee. Recensement de la population 1999.)

Il apparaît ainsi que le taux de chômage des ressortissants du Maghreb et de l'Afrique est trois fois plus élevé que celui des ressortissants du sud de l'Europe.

La deuxième génération immigrée connaît le même surchômage que la première

Ce surchômage de la première génération se reproduit à la seconde génération puisque le taux de chômage des jeunes dont les parents viennent du Maghreb est deux fois supérieur à celui des jeunes Européens.

Taux de chômage au bout de cinq ans de vie active des jeunes*

« Natifs » (Les deux parents sont nés en France.)	10,40 %
Un des parents est né en Europe du Sud	12,60 %
Un des parents est né au Maghreb	21,10 %

* Jeunes entrés dans la vie active en 1998. (Source : Céreq. Enquête génération 1992 et 1998.)

Une intégration économique de moins en moins bonne des populations étrangères et d'origine étrangère non européenne

Un processus d'intégration doit s'analyser dans la durée. Or les statistiques révèlent que, plus le temps passe, moins l'intégration économique fonctionne.

Immigration : l'illusion de l'intégration

Taux de chômage comparé (Chômeurs en % de la population active)

	1975	1982	2002	2003
Français natifs.	3,80 %	8,40 %	8,30 %	
Jeunes Français natifs, cinq ans après l'entrée dans la vie active.				10,40 %
Étrangers issus de l'Europe du Sud.	3,30 %	8,80 %	13,00 %	
Nés d'un parent né en Europe du Sud cinq ans après l'entrée dans la vie active.				12,60 %
Étrangers issus du Maghreb.	5,60 %	18,40 %	36,00 %	
Nés d'un parent né au Maghreb, cinq ans après l'entrée dans la vie active.				21,10 %

(Sources : pour 1975 et 1982, recensements. Moyenne des moyennes par nationalité. Pour 2002 et 2003 : tableaux précédents.)

L'évolution dans le temps de la situation du groupe des « Français *natifs* » (nés en France de parents nés en France) et de celui des Européens du Sud est strictement comparable.

En revanche, la situation économique des étrangers originaires du Maghreb se dégrade. Leur taux de chômage est une fois et demie supérieur en 1975, deux fois plus fort en 1982, quatre fois plus élevé en 2002 que celui des Français.

Vingt ans plus tard, la situation de la deuxième génération issue d'un parent maghrébin reproduit strictement celle de la première : son taux de chômage est deux fois plus élevé que celui des jeunes Européens, de la même façon que celui de ses parents était deux fois plus élevé que celui des Français au début des années 1980.

Il y a donc une logique systémique d'échec de l'intégration économique des immigrés hors Union européenne, et singulièrement d'origine africaine ou maghrébine.

Ces faits sont incontestables, même si les interprétations susceptibles d'en être données peuvent diverger. Il est ainsi possible d'évoquer :

- l'attitude discriminatoire des employeurs français – explication la plus couramment avancée ;

- la moindre adaptation de certaines populations immigrées aux emplois proposés, voire leur moindre productivité moyenne ; à cet égard, on ne peut passer sous silence le fait que l'Algérie, qui cumule fort chômage et émigration massive, a recruté 40 000 travailleurs chinois (payés quatre fois plus que les travailleurs algériens) pour réaliser son programme de construction de logements financé par ses ressources pétrolières ;
- un arbitrage différent selon les populations entre participation à l'économie de production et jouissance de l'économie de rente.

Il est donc aussi faux qu'injuste d'imputer exclusivement la responsabilité de cette situation à l'attitude et au comportement des Français ; pas plus qu'on ne peut l'imputer à leur modèle social d'intégration ou à leur modèle économique d'État providence, puisque des phénomènes comparables sont observables en Grande-Bretagne : à la différence de la France, ce pays a adopté clairement une logique communautariste de gestion de ses minorités et pratique un libéralisme économique sans complexe. Et pourtant, la Grande-Bretagne connaît aussi un surchômage étranger.

Grande-Bretagne : surchômage des Bengalis, des Pakistanais et des Noirs

À la différence de la France, la Grande-Bretagne publie des statistiques ethniques. Celles-ci font apparaître, au regard du chômage, de fortes différences de situation, selon les minorités concernées.

Taux de chômage par groupe ethnique en Grande-Bretagne en 2005

Blancs d'origine	4,40 %
Indiens d'origine	6,80 %
Pakistanais et Bengalis d'origine	15,00 %

(Source : National Statistics. Hommes et femmes. Décembre 2004 à novembre 2005.)

Les Pakistanais et les Bengalis ont un taux de chômage plus de trois fois supérieur à celui des Blancs.

Les Indiens ont aussi un taux de chômage supérieur à celui des Blancs mais cet écart est beaucoup plus faible que celui qui sépare les Pakistanais et les Bengalis des autres groupes ethniques.

Taux de chômage des jeunes hommes de moins de 25 ans

Blancs	12,00%
Africains noirs, Noirs des Caraïbes, Pakistanais et métis	de 25% à 31%
Bengalis	40,00%

(Source : National Statistics. Décembre 2003 à novembre 2004.)

Le modèle britannique et le modèle français sont très différents. Pourtant, on observe les mêmes problèmes d'intégration économique des immigrés, l'intégration des Noirs et des musulmans se faisant mal dans les deux cas, à la différence de celle des immigrés de l'Europe du Sud en France et d'Inde en Grande-Bretagne. Dans les deux pays, la situation des jeunes immigrés noirs ou musulmans, dont plus du tiers se trouvent sans emploi, est particulièrement critique.

Ménages immigrés : des revenus directs plus faibles, des aides sociales plus fortes

Selon une étude Insee/DGI⁵⁴ de 2001, les ménages non immigrés ont un revenu initial plus élevé de 46,6% que les ménages immigrés.

L'importance de l'écart de revenus initiaux traduit la moindre participation des ménages immigrés au processus productif :

– d'abord, le pourcentage des femmes professionnellement inactives est plus élevé chez les immigrés que chez les *natives* : ainsi, chez les étrangers de 18 à 40 ans⁵⁵, 27,7% des Algériennes, 37,1% des Marocaines et Tunisiennes, 21,4% des Africaines subsahariennes et 58,8% des Turques étaient inactives en 1999 contre seulement 12,2% des *natives*. S'agissant de la seconde génération, l'écart entre *natives* et *immigrées* est nettement moins sensible, sauf pour les Turques dont 31,2% sont inactives⁵⁶ ;

– toujours s'agissant des femmes, une deuxième cause d'écart de revenus initiaux apparaît : on observe chez les femmes immigrées un moindre emploi à temps complet et plus d'emplois à temps partiel, voire à temps très partiel, notamment comme femmes de ménage ou caissières ;

– enfin, le fait, mentionné plus haut, du surchômage immigré, tant pour les hommes que pour les femmes, est un élément qui vient aussi expliquer l'écart des revenus initiaux.

Il est clair en tout cas que cet écart ne s'explique que très partiellement par les différences de salaire net. Ainsi, toujours selon l'Insee⁵⁷, l'écart du salaire

Immigration : l'illusion de l'intégration

net moyen entre les hommes non immigrés employés à temps complet qui recevaient, en 2003, 1 653 € et les immigrés à plein temps qui touchaient 1 483 €, n'était que de 11,4%, cet écart s'expliquant par la différence des tâches et des métiers exercés.

Si l'on rapporte ce chiffre de 11,4% d'écart de salaire net moyen à celui de 46,6% d'écart des revenus initiaux, la conclusion suivante peut être tirée : les différences de revenus initiaux entre immigrés et non-immigrés s'expliquent, pour un quart, par la moindre rémunération des immigrés pour le travail qu'ils effectuent et, pour trois quarts, par leur moindre participation au processus de production.

Encore convient-il de noter que l'écart portant sur les revenus initiaux se réduit considérablement pour le revenu disponible⁵⁸.

	Ménages immigrés	Ménages non immigrés	Écart non-immigrés/immigrés
Revenu annuel initial (2001)	20 182 €	29 582 €	+ 46,6%
Revenu annuel disponible (2001)	21 353 €	26 649 €	+ 24,8%
Part du revenu disponible par rapport au revenu initial	106%	90%	

(Source : Insee – DGI – Enquête revenus fiscaux.)

Le tableau ci-dessus fait clairement apparaître une différence claire de situation :

- chez les non-immigrés, les prestations reçues sont très inférieures au poids des impôts, les revenus disponibles étant inférieurs de 10% au revenu initial ;
- chez les immigrés, la situation est opposée : les prestations reçues sont supérieures aux impôts versés, les revenus disponibles étant supérieurs de 6% au revenu initial.

Il apparaît donc clairement que les immigrés bénéficient d'une bonne insertion dans les dispositifs de prestations et d'aides sociales.

C'est cet ensemble de données économiques et sociales qui contribue à expliquer que Jean-Paul Gourévitch ait pu estimer le surcoût de l'immigration, en 2007, à 36 milliards d'euros soit 2% du PIB⁵⁹.

7 ■ Les stratégies nuptiales des Français d'origine étrangère, signes de l'échec de l'intégration

Faut-il encore le rappeler? Sociologiquement, l'intégration c'est le rapprochement des comportements d'un groupe minoritaire de ceux du groupe majoritaire. Ainsi, si l'intégration des immigrés fonctionnait, leur comportement nuptial se rapprocherait de celui de la population générale : les jeunes Français(es) d'origine étrangère épouseraient majoritairement d'autres Français(es), d'origine étrangère ou non. Tel n'est pas le cas.

« *Au total les mariages mixtes – entre Français et étrangers – célébrés en France et à l'étranger ont été au nombre de 90 700 en 2005, dont environ 42 500 en France et 48 200 à l'étranger, représentant 28% des mariages célébrés ou transcrits dans notre état civil* », selon le rapport remis au Parlement en 2006 par le secrétariat général du Comité interministériel de contrôle de l'immigration dirigé par Patrick Stéfani⁶⁰.

Bien sûr, ces chiffres recouvrent des réalités différentes. On y trouve aussi bien le trader français de Londres qui épouse une Anglaise que l'enseignante parisienne qui se marie à un cadre finlandais.

Mais l'explosion statistique de la *nuptialité mixte* au regard du critère de la nationalité ne traduit pas une hausse des mariages entre nationalités européennes; elle s'explique, au contraire, par l'augmentation du nombre des mariages – choisis, consentis, arrangés voire fraudés⁶¹ – entre une Française issue de l'immigration et un étranger, d'une part, et un Français issu de l'immigration et une étrangère, d'autre part.

C'est, pour l'essentiel, une nuptialité par-delà les continents consistant à aller chercher les conjoints (mari ou femme), non en France, mais dans les pays d'origine des familles; *nuptialité mixte* au regard du code de la nationalité mais non au regard du code du clan et des valeurs familiales.

Évolution de la « nuptialité mixte » de 1998 à 2005

	1998	2005	Progression
Mariages mixtes en métropole	25 999	42 496	+ 63 %
Transcriptions de mariages effectués à l'étranger	30 603	48 199	+ 57 %
Total	56 602	90 695	+ 60 %

(Source : rapport Stéfani.)

Immigration : l'illusion de l'intégration

L'analyse détaillée des chiffres par pays montre que ce phénomène d'amplification de la nuptialité mixte concerne principalement les pays du tiers-monde d'émigration vers la France et non les proches pays européens.

Évolution du nombre des mariages de ressortissants français à l'étranger de 1994 à 2005

	1994	2005	Progression
Ensemble du monde	20 607	48 200	+ 234 %
Maghreb + Turquie	3 354	24 547	+ 731 %
4 pays d'Afrique noire (Cameroun, Côte d'Ivoire, Mali, Sénégal)	913	2 718	+ 298 %
4 pays européens (Allemagne, Belgique, Grande-Bretagne, Suisse)	5 099	4 206	- 18 %

(Source : rapport Stéfanini.)

La signification de ces chiffres ne prête pas à discussion : en l'espace de onze ans, les nationalités impliquées dans la *nuptialité mixte* ont vu leur poids relatif profondément bouleversé :

- en 1994, les quatre pays européens étudiés (Allemagne, Belgique, Grande-Bretagne, Suisse) fournissent un contingent de 5 099 conjoints, contingent supérieur à celui des 4 267 conjoints issus des pays du Maghreb, de Turquie et des quatre pays d'Afrique francophone étudiés ;
- en 2005, le panorama est radicalement différent : le nombre de mariages entre nationalités européennes a décliné de 18 % (évolution sans doute en relation avec le recul de la nuptialité en Europe) ; en revanche, le nombre de mariages contractés à l'étranger avec les ressortissants des principaux pays d'émigration (hors Espagne et Portugal) vers la France a, lui, explosé, passant de 4 267 à 27 265, soit une multiplication par 6,5 !

L'évolution la plus spectaculaire concerne les ressortissants algériens : 1 129 d'entre eux épousent des Français en Algérie en 1994 ; 12 457 en 2005, soit onze fois plus, onze ans plus tard.

Ce phénomène de grande ampleur, aussi majeur que méconnu, a des causes multiples :

- Il y a, bien sûr, des mariages fraudés, le mariage avec un Français étant aujourd'hui la première source d'immigration légale en France : « *Les postes consulaires français, à l'étranger, entre autres administrations, constatent le développement d'une fraude au mariage et par conséquent à la nationalité*

française », selon le rapport Stéfanini. Un ouvrage a, du reste, été consacré à *L'Immigration par escroquerie sentimentale*⁶².

La réforme des textes sur l'immigration, en 2003, en resserrant légèrement les mailles du filet, a d'ailleurs conduit à une stabilisation provisoire en 2004 et 2005 du nombre de mariages avec des étrangers prononcés en France (mais non dans les pays d'origine).

- Mais il y a aussi les mariages arrangés entre familles permettant à un jeune beur de nationalité française de prendre femme au Maghreb ou conduisant une jeune Franco-Maghrébine à accepter d'épouser un Algérien, un Tunisien ou un Marocain.
- Ces stratégies nuptiales ne sont évidemment possibles que parce que les familles gardent un contrôle étroit sur les jeunes filles; elles sont à mettre en relation avec la surveillance des filles par les pères et les frères, avec le développement du port du voile islamique qui affiche l'appartenance des femmes à la communauté de l'oumma, et même avec la demande croissante observée par les médecins de certificats de virginité, voire de chirurgies réparatrices d'hymen⁶³.

Ces stratégies nuptiales à base de mariages croisés permettent à chaque partie d'y trouver des avantages :

- Le jeune homme franco-maghrébin ou franco-turc trouvera *au pays* une jeune fille réputée *pure* et *de bonne mentalité*; venue en France, celle-ci verra son niveau de vie relatif s'améliorer, ce qui la conduira à avoir un taux de fécondité plus élevé que celui de ses consœurs restées au pays⁶⁴; de plus, les parents de la jeune fille disposeront de la possibilité de venir en France pour aider leur famille ou se faire soigner;
- La jeune fille franco-maghrébine mariée avec un homme de *là-bas* abdiquera une partie de sa liberté mais restera fidèle à son clan et à sa famille; son mari aura, lui, la possibilité de s'installer en France et d'y faire venir ses proches.

Il est patent qu'en se mariant de plus en plus fréquemment avec des ressortissants du pays d'origine de leurs parents ou de leurs grands-parents, les jeunes Franco-Maghrébins ne manifestent pas une intégration croissante à la société d'accueil mais une fidélité maintenue aux valeurs du *bled*, selon l'expression couramment utilisée en banlieue pour désigner les lieux de leur resserrement. Il est non moins clair que ces démarches individuelles aboutissent en fait à un véritable transfert collectif de population, la logique communautaire des immigrants se servant ainsi de la logique individualiste du droit français. Voilà une forme de choc de civilisations particulièrement redoutable.

8 ■ Conclusions

Immigration : tous les clignotants ne sont pas au rouge mais ils sont de plus en plus nombreux à s'allumer.

Certes, il y a des immigrés intégrés économiquement et socialement. Mais, dans les ménages immigrés, la part des revenus tirée d'autres moyens que ceux du travail est proportionnellement importante ; les ressources tirées des allocations chômage, des prestations sociales, voire de la rente des trafics sont suffisamment fortes pour peser sur le comportement d'ensemble.

De même, beaucoup d'immigrés acceptent les lois de la République et se conforment aux coutumes françaises. Pour autant, la minorité agissante qui les refuse ou s'y oppose est en nombre croissant ; et c'est souvent elle qui donne, ou qui impose, le ton ; en tout cas, force est de constater qu'elle bénéficie souvent de la solidarité active ou passive de beaucoup.

De manière plus globale, la tendance générale qui s'exprime dans les quartiers de l'immigration est celle du retour aux sources civilisationnelles d'origine. Il ne s'agit pas ici de porter un jugement de valeurs et de dire si c'est un bien ou un mal : c'est !

Le constat que nous avons établi dans ce document rejoint celui d'autres observateurs. L'anthropologue Nacira Guénif-Souilama, de l'université de Paris XIII, écrit : « *Si les premières familles immigrantes se sont, en apparence, coulées dans un monde normatif les vouant à rejoindre la société française en devenant invisibles, celles qui sont arrivées à partir des années 1970, comme celles qui arrivent aujourd'hui, ne répondent pas toujours aux injonctions normatives à l'intégration qui leur sont adressées*⁶⁵. »

Il semble nécessaire de tirer de cette situation des conclusions pratiques.

Revenir au réel

Toutes les politiques poursuivies depuis un tiers de siècle reposent sur un déni de réalité : l'idée que l'intégration, ça marche. Or l'analyse des faits conduit à observer l'échec des politiques « d'intégration » et « de la Ville ». Distribuer sans cesse de nombreux crédits (aux associations et aux particu-

liers) et accorder de nouveaux droits juridiques ou moraux (la discrimination positive, par exemple) est un échec. Pour une raison simple : ce n'est pas à la société d'accueil de « s'accommoder » de l'immigration, c'est aux populations immigrées de s'adapter aux règles du pays d'accueil.

Changer de paradigmes

À terme, la pacification des quartiers ethniques ne passera ni par la problématique *tolérance zéro*, qui supposerait la construction de plusieurs centaines de milliers de places de prison, ni par des rencontres mondaines avec des représentants choisis ou autodésignés des *minorités visibles*, ni même par une injection de crédits supplémentaires mais par un changement de paradigmes.

Ce qu'il faut abandonner, c'est le discours dominant des trois dernières décennies. Non, n'en déplaise à Bernard Stasi qui a bâti vingt ans de carrière politique et médiatique sur cette contrevérité, l'immigration n'est pas « *une chance pour la France*⁶⁶ » mais un boulet économique et social. Non, l'intégration, ça ne marche pas, en tout cas pas pour des masses nombreuses issues de certaines aires civilisationnelles. Non, *l'antiracisme* ne facilite pas l'intégration, au contraire, il la rend plus difficile en instaurant un racisme à rebours et en diabolisant l'identité française. Non, l'État providence et l'assistance municipale, départementale ou régionale ne règlent pas tous les problèmes économiques et sociaux, ils les enracinent dans la durée.

Le véritable problème des banlieues n'est pas technique. Il est politique, il est moral. Sa résolution suppose non seulement que les Français et les Européens abandonnent leur complexe de culpabilité et retrouvent leur dignité et la fierté de leur histoire, mais aussi que chacun soit mis en face de la responsabilité de ses actes et de ses comportements : il n'y a pas de droits, y compris à l'emploi, sans devoirs. Bref, il faut sortir de l'économie d'assistance et de la morale de culpabilité et tout redeviendra possible !

Rétablir la liberté d'expression, établir la liberté de recherche

Le déni de réalité n'a été rendu possible que parce qu'il s'appuie sur un déni de liberté.

Depuis la loi Pleven de 1972, aggravée par la loi Fabius-Gayssot de 1990, le discours sur l'immigration n'est pas libre. Il est encadré par la lutte contre

le *racisme* : un terme polémique et émotionnel dont la définition, de plus en plus extensive, a conduit à déférer devant les tribunaux correctionnels des centaines d'universitaires, de journalistes, de chefs d'entreprise, de préfets, de hauts fonctionnaires et d'hommes politiques de toutes tendances.

À la différence des pays anglo-saxons où cette pratique est courante, la France interdit toute tenue de statistiques selon l'origine ethnique ou religieuse. Ce blocage n'a pas facilité la compréhension et la description des situations. Cette attitude obscurantiste est parfaitement contraire à la liberté de recherche qui doit exister en sociologie comme dans les sciences dures, sachant que cette liberté n'a de sens que si elle peut s'exercer pleinement et dans toutes les directions. Nulle commission ne doit pouvoir préalablement valider ou refuser telle ou telle recherche, car cela reviendrait à exercer une censure préalable ; et dans ce cas seules les études présumées susceptibles de donner des résultats idéologiquement corrects pourraient bénéficier d'autorisation. Une telle démarche serait à l'opposé de toute la philosophie sur laquelle est fondée la science expérimentale.

Ces pratiques et ces textes de censure doivent donc être purement et simplement abrogés, ne serait-ce que parce qu'ils sont contradictoires avec les bases mêmes de la civilisation européenne qui accorde une place éminente à la raison et au pluralisme intellectuel.

Appliquer le principe de précaution aux politiques migratoires

Inscrit dans la Constitution française, le principe de précaution est souvent invoqué pour bloquer des recherches et des pratiques, même lorsque les risques encourus sont très incertains, si ce n'est impossible à définir. Or, les risques des politiques migratoires sont connus et certains. Puisque les populations subsahariennes et arabo-musulmanes se sont globalement mal intégrées au cours des trois dernières décennies, la sagesse consisterait à tout le moins à adopter un moratoire de longue durée de l'immigration : il faudrait attendre qu'une très grande majorité des habitants des quartiers à forte origine subsaharienne et arabo-musulmane se soient correctement intégrés pour accepter éventuellement d'autres étrangers en provenance de ces pays.

Sur un strict plan économique, il est d'ailleurs absurde de poursuivre l'accueil d'une immigration de travail, alors même qu'il existe dans les quartiers de l'immigration des poches de chômage à hauteur de 25 %, voire 40 %.

Éviter l'intégration à rebours : protéger les « minorités majoritaires »

Par *minorités majoritaires*, nous entendons les Français d'origine européenne (dont les parents sont natifs de France ou d'Europe), qui, tout en étant majoritaires dans le pays, peuvent se retrouver minoritaires dans leur quartier; il est essentiel qu'ils puissent, eux aussi, bénéficier des droits communs à tous les Français : aller et venir librement, y compris pour les jeunes filles ou les jeunes femmes, accéder à un enseignement normal de la langue et de l'histoire françaises; garder leurs habitudes alimentaires, y compris dans les cantines collectives. Or ces libertés-là sont aujourd'hui menacées et doivent être pleinement rétablies.

Affirmer sans complexe les valeurs civilisationnelles de la majorité des Français

La grande majorité de la population française est de civilisation européenne et chrétienne.

Cet héritage civilisationnel fait une large place à la dignité et à la représentation humaines, à la liberté et à la raison, à l'incarnation et à l'innovation. Il est légitime que ces hommes et ces femmes rejettent les discours culpabilisateurs, assument leur héritage avec fierté et s'honorent du legs de leurs aïeux, créateurs de paysages et d'un art de vivre sans pareils : nous devons non seulement préserver ce chef-d'œuvre qu'est la civilisation européenne d'expression française mais aussi en poursuivre l'édification.

www.polemia.com
Septembre 2008

NOTES

1. L'article 3 de la loi canadienne sur l'équité en matière d'emploi de 1995 précise que : « Font partie des minorités visibles les personnes autres que les autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche. »
2. Les Américains, qui ne connaissent pas de tabous statistiques, distinguent sans complexe dans leurs analyses les Noirs des Blancs, des Hispaniques et des Asiatiques.
3. Interrogation de 510 musulmans issus d'un cumul de 15 échantillons nationaux représentatifs.
4. *Le Figaro*, 12 septembre 2007.
5. Patrick Haenni, *L'Islam de marché*, Seuil, Paris, 2005.
6. Site internet : Foods & Goods, <http://www.mdd-expo.com>.
7. <http://www.bladi.net/10619-france-le-jackpot-du-label-halal.html>.
8. <http://www.sopi.fr>.
9. <http://www.bladi.net> *op. cit.* et http://www.saphirnews.com/Consommation-halal-un-des-marches-les-plus-prometteurs-du-monde-_a3421.html.
10. <http://www.bladi.net>, *op. cit.*
11. http://www.ville-grenoble.fr/jsp/site/Portal.jsp?page_id = 214.
12. http://www.esj-lille.fr/atelier/magan2/teo/explorer/cohabit_roubaix.html.
13. Chiffre notamment cité par M. Nordine Ghilli, gérant de l'Institut funéraire omniculture, *Le Monde*, 8 septembre 2006.
14. *Le Monde*, 8 septembre 2006.
15. *Le Monde*, 19 décembre 2007.
16. *Journal officiel*, 8 mai 2007, page 4335.
17. Nacira Guénif Souilamas, *Des beurettes aux descendants d'immigrants nord-africains*, Grasset, Paris, 1999. Cité dans *Libération*, 4 novembre 2002.
18. Marie-Odile Mergnac, *L'Encyclopédie des prénoms, leur histoire, leurs stars*, Archives et culture, 2004.

19. Cité par Malika Latrèche dans *Les filles voilées parlent*.
20. Pierre Tévanian (sous la direction de), *Les Filles voilées parlent*, Éditions La Fabrique, mars 2008, <http://oumma.com/Les-filles-voilees-parlent>.
21. Dominique Venner, *Histoire et Tradition des Européens : 30 000 ans d'identité*, Éditions du Rocher, Paris, 2004.
22. Cité par Lysiane Choukroun, colloque sur l'Islam et les femmes, Conseil régional d'Île-de-France, 7 février 2002, <http://www.m-n-r.net/discours78.htm>.
23. « Françaises et musulmanes, vierges à tout prix », *Le Nouvel Observateur*, 15 mars 2007.
<http://hebdo.nouvelobs.com/hebdo/parution/p20070315/articles/a336045-.html>.
24. *op. cit.*
25. « Pureté garantie, hymens de complaisance », *Le Nouvel Observateur*, 15 mars 2007.
26. <http://www.seine-saint-denis.fr/Contre-le-mariage-force.html>.
27. *L'Humanité*, 30 mai 2007.
http://www.humanite.fr/2007-05-30_Societe_Mariage-force-une-maltraitance-familiale.
28. <http://www.planning-familial.org/themes/theme04-violences/memoire.pdf>, p.3 et 8.
29. *Éducatons et Formations*, n° 61, octobre/décembre 2001.
30. *Op. cit.*
31. Joëlle Perroton, maître de conférences à l'Université de Bordeaux II, « Les ambiguïtés de l'ethnisation des relations scolaires », *Ville-Éducation-Intégration-Enjeux*, n° 121, juin 2000, p. 135 et 137.
32. Bernard Charlot, « Violences à l'école, la dimension "ethnique" du problème », *ibid.*, p. 188.
33. Bernard Charlot, Laurence Emin, Olivier de Peretti, « Les aides-éducateurs : le lien social contre la citoyenneté », *Ville-Éducation-Intégration*, n° 118, septembre 1999, p. 169.
34. Bernard Charlot, « Violences à l'école, la dimension ethnique du problème », *op. cit.*, p. 186.
35. http://www.saphirnews.com/Consommation-halal-un-des-marches-les-plus-prometteurs-du-monde_a3421.html.

36. Bernard Charlot, « Violences à l'école, la dimension ethnique du problème », *op. cit.*, p. 142.
37. Observatoire de l'islamisation, <http://www.islamisation.fr/archive/2008/04/27/mantes-la-jolie-pierre-bedier-ump-autorise-un-defile-paramil.html>.
38. Voir l'article de Polemia : « Présidentielles : les deux France » : http://www.polemia.com/contenu.php?cat_id = 39 & iddoc = 1448.
39. <http://www.manteslajolie.fr/election/presi2/internet/resultatdefvf3.asp?quartier=TOTAL>.
40. Voir l'article de Polémia, « Banlieues : une économie de rente en révolte » : http://www.polemia.com/contenu.php?idoc=1115 & cat_id = 39.
41. André Gérin, *Les Ghettos de la République*, Les Quatre Chemins, 2006, p. 59 et 68.
42. *Cahiers de la sécurité intérieure*, août-octobre 1993.
43. Source : ministère de l'Intérieur.
44. Vincent Trémolet de Villers, « Les zones de non-droit dans la République française, mythe ou réalité », mémoire pour l'université de Paris II, année 2001/2002.
45. François Haut et Xavier Raufer, *Les Violences urbaines en France : « la guerre de bientôt Trente Ans... de retard »*, Université de Paris II, Panthéon-Assas, 2007.
46. <http://www.drmmc.org/sommaire.php?tp=5 & id = 245> p. 10.
47. *Ibid.*, p. 12.
48. Lucienne Bui Trong, « Violences urbaines : les raisons de la contagion », *Le Figaro*, 7 novembre 2005.
49. *Ibid.*
50. <http://www.ville.gouv.fr/pdf/editions/observatoire-ZUS-rapport-2005.pdf>.
51. François Haut et Xavier Raufer, *op. cit.*, p. 24.
52. *Ibid.*, p. 16.
53. Directeur d'études à l'EHESS, Farhad Khosrokhavar est sociologue et spécialiste du monde iranien et islamique. *Le Nouvel Observateur*, n° 2055, 25 mars 2004. <http://hebdo.nouvelobs.com/hebdo/parution/p20040325/articles/a235982-.html>.
54. Insee, Enquête revenus fiscaux.

Immigration : l'illusion de l'intégration

55. Insee, Enquête étude de l'histoire familiale, 1999. Ensemble de la population immigrée âgée de 18 à 40 ans.

56. *Ibid.*

57. Insee, Enquête emploi, 2003.

58. Revenu initial : revenu avant prestations et impôts, CSG déductible compris.
- Revenu disponible : revenu avant impôts diminué des impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation), et prise en compte des prestations de redistribution.

59. Jean-Paul Gourévitch, *Le Coût réel de l'immigration en France*, Éditions Contribuables associés, 2008 ; téléchargeable au format pdf. Voir aussi l'analyse de Polemia.

60. Ce rapport est une mine d'informations précieuses. Patrick Stéfani est devenu le secrétaire général du ministère de l'Immigration en 2007 : <http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/074000232/0000.pdf>.

61. Sur ce point particulier de la fraude au mariage, lire l'ouvrage de Marie-Annick Delaunay, *L'Immigration par escroquerie sentimentale*, Éditions du Journalisme continu, coll. « Tatamis », décembre 2006, 215 p. : http://www.polemia.com/contenu.php?cat_id=43&iddoc=1373.

62. *Ibid.*

63. http://www.sosfemmes.com/archives_bulletin_info/archives_2007.htm.

64. Selon le démographe Jacques Dupâquier, de l'Institut, et selon les sources Insee : « Sur les 761 400 naissances survenues sur le territoire métropolitain en 2003, 87 675 étaient de mère étrangère (soit 11,5 %), dont 31 564 de mère maghrébine, 20 013 de mère africaine non maghrébine, 5 338 de mère turque. Après avoir diminué entre 1982 et 1990, la fécondité des étrangères est restée stable au cours de la décennie suivante. Pour de nombreuses nationalités, la fécondité des femmes résidant en France est supérieure à celle de leurs compatriotes restant au pays (en particulier pour les Turques, les Marocaines et les Tunisiennes). »

http://www.polemia.com/contenu.php?iddoc=1189&cat_id=36.

65. Conférence du 8 janvier 2005. Papier d'annonce dans *Le Monde* du 12 octobre 2004.

66. Bernard Stasi, *L'immigration, une chance pour la France*, Seuil, 1984.

Bibliographie sommaire

Club de l'Horloge, *L'Identité de la France*, Albin Michel, 1985.

Marie-Annick Delaunay, *L'immigration par escroquerie sentimentale*, Éditions du Journalisme continu, col. « Tatamis », 2006.

Jean-Paul Gourévitch, *Immigration : la fracture légale*, Le Pré aux clercs, 1998.

Jean-Paul Gourévitch, *La France africaine*, Le Pré aux clercs, 2000 (réédition : Acropole, 2008).

Jean-Paul Gourévitch, *Le Coût réel de l'immigration*, Contribuables associés, Paris, 2008.

Alain Griotteray, *Les Immigrés : le choc*, Plon, 1984.

Jean-Yves Le Gallou et le Club de l'Horloge, *La Préférence nationale : réponse à l'immigration*, Albin Michel, 1985.

Jean-Yves Le Gallou et Jean-François Jalkh, *Être français, cela se mérite*, Albatros, 1987.

Jean-Yves Le Gallou, *Le Racisme antifrçais*, Paris, 1988.

Pierre Milloz, *Rapport Milloz sur le coût de l'immigration*, Centre d'études et d'argumentaires, Paris, 1990.

Bernard Stasi, *Les Immigrés, une chance pour la France*, Robert Laffont, 1984.

Patrick Stéfani, *rapport au Parlement du comité interministériel de contrôle de l'immigration*, Assemblée nationale, 2006.

Maxime Tandonnet, *Le Défi de l'immigration : La vérité – Les solutions*, François-Xavier de Guibert, 2004.

Maxime Tandonnet, *Immigration : sortir du chaos*, Flammarion, 2006.

Maxime Tandonnet, *Géopolitique des migrations, la crise des frontières*, Ellipses, 2007.

Joachim Véliocas, *L'Islamisation de la France*, Godefroy de Bouillon, 2006.

Table des matières

Introduction	9
Chapitre 1	13
<i>Les Musulmans en France : une minorité de plus en plus nombreuse et de plus en plus visible</i>	
• L'appartenance à l'islam : de plus en plus fréquente et revendiquée	14
• De plus en plus de lieux de culte et de mosquées architecturales	15
• Lieux de culte musulman	15
• Le jeûne du ramadan : une prescription alimentaire de plus en plus envahissante	16
• Les produits halal : un marché en pleine expansion	16
• Les règles de l'alimentation halal s'imposent de plus en plus dans l'espace public	18
• Les « carrés musulmans » dans les cimetières : une revendication nouvelle	20
• Le pèlerinage à La Mecque de plus en plus pratiqué depuis la France	21
• Le grand retour des prénoms marqueurs d'une identité musulmane	22
Chapitre 2	27
<i>Voile islamique et statut de la femme : un conflit de civilisation</i>	
• En envahissant l'espace public, le voile islamique a rendu l'islam de plus en plus visible	27
• Le voile islamique : un grillage symbolique entre musulmans et non-musulmans	28
• Le voile islamique, point de cristallisation d'un choc civilisationnel, culturel et politique	29
• Situation de la femme : la domination sexuelle, instrument de la préférence communautaire	30
• Harcèlement et prédation masculins	31
• La chirurgie réparatrice d'hymen, une technique nouvelle au service de traditions ancestrales	32
• Le mariage forcé	33

Chapitre 3	35
<i>L'ethnisation du monde scolaire</i>	
• L'échec des zones d'éducation prioritaire (ZEP)	35
• Une rupture progressive avec l'universalisme	36
• Le phénomène d'ethnisation chez les élèves	37
• L'ethnisation chez les enseignants et l'encadrement	39
• L'ethnisation au sein de l'administration de l'Éducation nationale	40
Chapitre 4	43
<i>L'ethnisation des comportements électoraux</i>	
• L'ethnisation des listes municipales	43
• L'ethnisation des programmes	44
• Présidentielle 2007 : l'émergence du « vote ethnique »	45
• Vote musulman au premier tour 2007 : Royal 64 %, Sarkozy 1 %, Le Pen 1 %	46
• Vote des villes phares de l'immigration : Royal entre 60 % et 70 %	46
• Vote des quartiers ethniques : Royal à 80 %	47
• Français de l'étranger : fort vote Royal dans les pays d'Afrique et du Maghreb	48
• Vote des banlieues de l'immigration : l'échec de la tentative de séduction de la droite	49
• Vote des banlieues de l'immigration : la réussite de la structuration d'un vote d'hostilité	49
• Vote ethnique, vote signifiant	50
• Quel avenir pour le vote ethnique en France ?	51
Chapitre 5	53
<i>L'ethnisation de la délinquance : violences urbaines et islam carcéral</i>	
• Politique de la ville : trois décennies d'échecs	53
• L'échelle des violences urbaines	55
• Zones de non-droit, zones de non-dit	56
• Surdélinquance et surchômage	58
• Les zones de non-droit, l'économie de rente et l'islam carcéral	60
Chapitre 6	65
<i>Les ambiguïtés de l'intégration économique et sociale</i>	
• L'intégration économique de l'immigration : une illusion	66

• Chômage étranger en France : trois fois celui des nationaux	66
• La deuxième génération immigrée connaît le même surchômage que la première	67
• Une intégration économique de moins en moins bonne des populations étrangères et d'origine étrangère non européenne	67
• Grande-Bretagne : surchômage des Bengalais, des Pakistanais et des Noirs	69
• Ménages immigrés : des revenus directs plus faibles, des aides sociales plus fortes	70
Chapitre 7	73
<i>Les stratégies nuptiales des Français d'origine étrangère, signes de l'échec de l'intégration</i>	
Chapitre 8	77
<i>Conclusions</i>	
• Revenir au réel	77
• Changer de paradigmes	78
• Rétablir la liberté d'expression, établir la liberté de recherche	78
• Appliquer le principe de précaution aux politiques migratoires	79
• Éviter l'intégration à rebours : protéger les « minorités majoritaires »	80
• Affirmer sans complexe les valeurs civilisationnelles de la majorité des Français	80

À adresser à Polemia - 60 ter, rue Jean-Jacques Rousseau, 92500 Rueil - Malmaison

BON DE COMMANDE ET DE SOUTIEN

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Bon de commande

Je commande: *Immigration: l'illusion de l'intégration*

- un exemplaire de *L'illusion de l'intégration*
et joins un chèque de 20 euros (franco de port)
- 5 exemplaires de *L'illusion de l'intégration*
au prix de 60 euros (franco de port)
- 10 exemplaires de *L'illusion de l'intégration*
au prix de 100 euros (franco de port)

et joins un chèque de :

Je commande: *La Tyrannie médiatique*

- un exemplaire de *La Tyrannie médiatique*
au prix de 15 euros (franco de port)
- 5 exemplaires de *La Tyrannie médiatique*
au prix de 50 euros (franco de port)
- 10 exemplaires de *La Tyrannie médiatique*
au prix de 75 euros (franco de port)

et joins un chèque de :

Bon de soutien

**J'apporte mon soutien à polemia.com pour l'aider à diffuser ses travaux
et joins un chèque de :**

- 100 euros 200 euros 500 euros

*(Chaque don permet d'obtenir une réduction d'impôt
sur le revenu à hauteur de 66 % de son montant.)*

